



CONTRAT DE RURALITÉ | ACCORD-CADRE



TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES "LE TONNERROIS EN BOURGOGNE"



Communauté de Communes
"Le Tonnerrois en Bourgogne"
2 avenue de la Gare
89700 TONNERRE
Tél. : 03 86 54 86 11
www.letonnerroisenbourgogne.fr



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

Contrat de ruralité pour le territoire de la Communauté de Communes "Le Tonnerrois en Bourgogne"

Établi entre

L'État, représenté par le préfet de l'Yonne Jean-Christophe MORAUD,

et

La Communauté de Communes "Le Tonnerrois en Bourgogne", représentée par sa présidente Anne JERUSALEM,

ci-après dénommés le porteur du contrat ;

et

Le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté, représenté par sa présidente Marie-Guite DUFAY,

ci-après dénommés les partenaires du contrat.

CONTRAT DE RURALITE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES "LE TONNERROIS EN BOURGOGNE" | ACCORD-CADRE

TABLE DES MATIÈRES

PREAMBULE.....	5
I. PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE.....	7
A. Le territoire du contrat.....	7
B. Les enjeux du territoire	10
C. État des lieux des démarches en cours en matière de développement local, de cohésion sociale et d'attractivité	22
II. OBJECTIFS ET PLAN D' ACTIONS OPERATIONNEL.....	30
III. MODALITES DE PILOTAGE ET PARTENAIRES DU CONTRAT	37
A. La gouvernance	37
B. L'ingénierie mobilisée	37
C. La participation des habitants et des acteurs de la société civile.....	37
IV. LE SUIVI ET L' EVALUATION	39
V. LA DUREE DU CONTRAT	39
VI. MODIFICATION DU CONTRAT	39
SIGNATURE.....	40

PREAMBULE

Conformément aux dispositions du comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016, un contrat de ruralité est conclu entre les porteurs et partenaires ci-dessus. Cet outil coordonne et structure les politiques publiques territorialisées, à une échelle infra-départementale, mais pouvant s'inscrire sur plusieurs départements.

À partir d'une volonté exprimée par les élus locaux, ce contrat accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné, en fédérant l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs. Ils inscrivent leurs engagements pluriannuels pour améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire rural.

Ce contrat permet notamment de soutenir les projets issus des mesures des comités interministériels aux ruralités à l'échelle infra-départementale.

Il doit s'inscrire en cohérence avec les stratégies et outils contractuels établis à l'échelle du département et de la région.

La Région Bourgogne- Franche-Comté a ainsi mis en place une contractualisation avec les territoires de projets de son ressort (contrats de territoires et contrats d'aménagement et de développement durable). Ces contrats ont été conclus sur la période 2015-2017 et ne dépasseront pas le 31 décembre 2017, avant une nouvelle génération de contrats sur 2018-2020.

Dans ce contexte, la Région a vocation à être co-signataire des contrats de ruralité suivant le respect des principes suivants :

- les contrats de ruralités cosignés seront établis sur des territoires où la Région a une contractualisation en cours au titre de sa politique territoriale,
- les engagements de la Région sur le contrat de ruralité ne peuvent être que ceux définis au titre de ses propres contrats,
- les modalités d'intervention de la Région restent celles définies dans ses propres contrats pour la sélection et l'éligibilité des projets,
- les engagements régionaux portent sur des contrats valables jusqu'à fin 2017. Une nouvelle contractualisation a vocation à être mise en place sur 2018-2020. Un avenant à chaque contrat de ruralité sera ainsi possible pour prendre en considération les nouvelles modalités d'intervention de la Région ou les évolutions de la carte territoriale.

Au vu de la situation particulière de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne », qui n'appartient pas, à ce jour, à un ensemble constitué dépassant le cadre intercommunal (pays, PETR), la Région se propose, à titre dérogatoire et exceptionnel pour la seule année 2017, de mobiliser des crédits territoriaux sur des projets répondant aux priorités d'intervention de la Région au titre de ses politiques territoriales (voir liste identifiée en annexe).

La Région affirme ici son souhait que la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » puisse rejoindre dès 2018 le périmètre du PETR du Grand Auxerrois, qui apparaît a priori comme le territoire d'appartenance le plus logique, afin d'assurer la possibilité pour ce territoire de bénéficier d'un soutien au titre des futures politiques territoriales. L'intégration à un autre PETR pourra cependant être considérée si elle s'avère pertinente.

L'Etat partage les orientations et les objectifs définis par le présent contrat. Il participera au cofinancement de certaines actions sous forme de subvention, dans le cadre de chaque convention annuelle établie pendant la durée du contrat.

L'Etat interviendra en cohérence avec les interventions des collectivités territoriales et des autres acteurs. Il mobilisera des dotations et des crédits de droit commun et spécifiques, dans le respect des cadres réglementaires les régissant, notamment la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT), la dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements (FSIL, enveloppe « contrat de ruralité », et/ou enveloppe « thématique »).

I. PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE

A. LE TERRITOIRE DU CONTRAT

Carte d'identité du territoire

Le territoire de la Communauté de Communes "Le Tonnerrois en Bourgogne" en quelques chiffres :
17 505 habitants, sur 788 km², 52 communes dont 52 % ont moins de 200 habitants, une ville-centre de 5 000 habitants et trois bourgs secondaires de plus de 1 000 habitants.

Le territoire de la Communauté de Communes "Le Tonnerrois en Bourgogne" en quelques mots :
Créé en 2014, le Tonnerrois en Bourgogne est né de la fusion de deux Communautés de communes (anciennement C C du Canton d'Ancy-le-Franc et C C du Tonnerrois). Ce territoire élargi, à dominante rurale, correspond à un bassin de vie cohérent et bien desservi.

La Communauté de Communes "Le Tonnerrois en Bourgogne : une jeune communauté intégrée aspirant à la contractualisation, nonobstant l'objectif de rejoindre un PETER dès 2018 :

La Communauté de Communes poursuit son effort d'intégration, en exerçant de nombreuses compétences non-obligatoires (dont la prise de compétence « scolaire » depuis septembre 2016).

Son développement passera également par la définition d'une stratégie pluriannuelle d'investissement, reposant notamment sur l'élaboration d'un projet de territoire concerté et partagé - qui émanera du présent contrat de ruralité - et la finalisation du Contrat Canal.

Éléments de contexte

Une situation géographique avantageuse, un territoire bien desservi

Situé à proximité de la région parisienne (2 heures de Paris) et de plusieurs pôles d'attractivité régionaux (Auxerre, Troyes et Dijon), le territoire compte également de nombreuses dessertes (deux sorties d'autoroute dans un rayon de 30 km, gares de Tonnerre et Nuits et la gare TGV de Montbard à proximité).

Des espaces naturels remarquables, un cadre de vie de qualité

A dominante rurale, le territoire se caractérise par un caractère paysager particulier (grands massifs forestiers, coteaux et éboulis calcaires, marais alcalins), la traversée de l'Armançon et un patrimoine bâti remarquable (châteaux, églises, abbayes, l'Hôtel Dieu, l'allée « Marguerite de Bourgogne »...).

Un territoire confronté à une série d'enjeux démographiques et socio-économiques « pénalisants »

A l'origine industriel et prospère, le territoire subit depuis plus de deux décennies les conséquences de la désindustrialisation. Il enregistre depuis plusieurs années un déclin démographique, un vieillissement de sa population et doit faire face à un accroissement de la précarité des ménages.

Le développement des services à la population et la concrétisation de projets économiques

Capitalisant sur ses atouts, la Communauté de Communes étoffe ses actions à destination des ménages (environnement), des familles (activités enfance-jeunesse, politique culturelle), des touristes et des acteurs économiques.

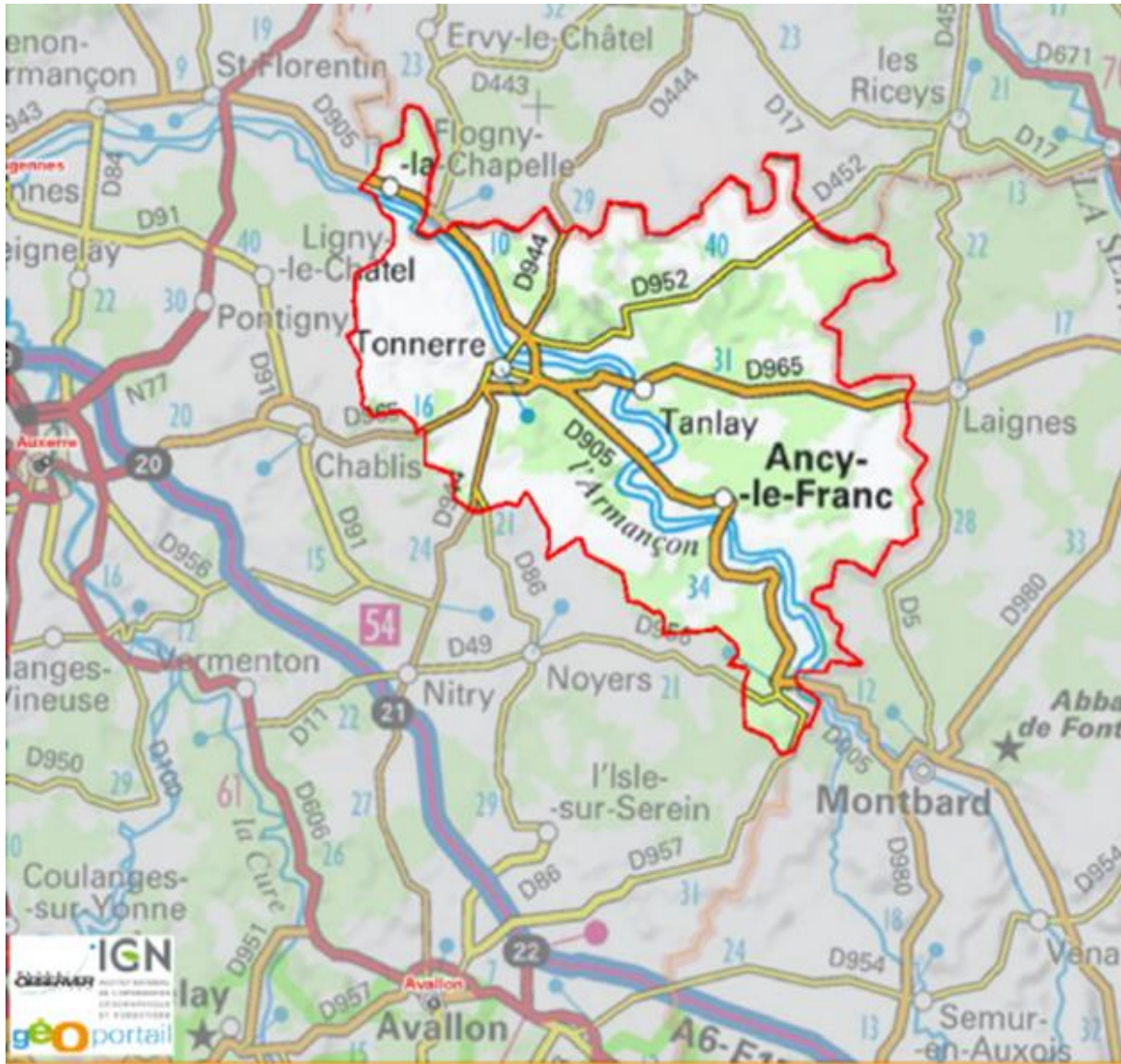
En 2017, le territoire verra également la concrétisation de projets innovants : expérimentation sur le très-haut débit, accueil de nouveaux porteurs de projets sur la zone Actipôle (activités innovantes et promouvant le développement durable) et création d'un plateau santé.

Le Tonnerrois en Bourgogne en comparaison du territoire départemental

	Le Tonnerrois en Bourgogne	Yonne
Population	17 070 habitants (INSEE RP2013) Densité : 21,7 hab./km ² + de 60 ans : 32,2 %	341 483 habitants (INSEE RP2013) Densité : 46 hab./km ² + de 60 ans : 28 %
Économie	<p>Économie résidentielle et présente :</p> <p>Tertiaire : 64,1 % Construction : 9,1 %</p> <p>Économie productive :</p> <p>Industrie : 6,7 % Agriculture : 20,1 %</p>	<p>Économie résidentielle et présente :</p> <p>Tertiaire : 70,3 % Construction : 7,1 %</p> <p>Économie productive :</p> <p>Industrie : 17 % Agriculture : 5,7 %</p>
Catégories socio-professionnelles	<p>Retraités : 34,5 %</p> <p>Employés/ouvriers : 34,5 %</p> <p>Profession intermédiaire : 8,7 %</p> <p>Cadres : 3,4 %</p> <p>Artisans/commerçants : 2,7 %</p> <p>Agriculteurs : 2,5 %</p> <p>Autres, sans activités : 13,8 %</p>	<p>Retraités : 32,4 %</p> <p>Employés/ouvriers : 32,1 %</p> <p>Profession intermédiaire : 12,1 %</p> <p>Cadres : 4,9 %</p> <p>Artisans/commerçants : 3,4 %</p> <p>Agriculteurs : 1,5 %</p> <p>Autres, sans activités : 13,6 %</p>
Logements	<p>Résidence principale : 70,9 %</p> <p>Résidence secondaire : 14,9 %</p> <p>Logement vacant : 14,2 %</p> <p>Ménages propriétaires de leur résidence principale : 67%</p>	<p>Résidence principale : 77 %</p> <p>Résidence secondaire : 12 %</p> <p>Logement vacant : 10 %</p> <p>Ménages propriétaires de leur résidence principale : 67,6%</p>

Source : INSEE

Le Tonnerrois en Bourgogne dans son environnement immédiat



© Géoclip 2015 - IGN GéoFla

B. LES ENJEUX DU TERRITOIRE

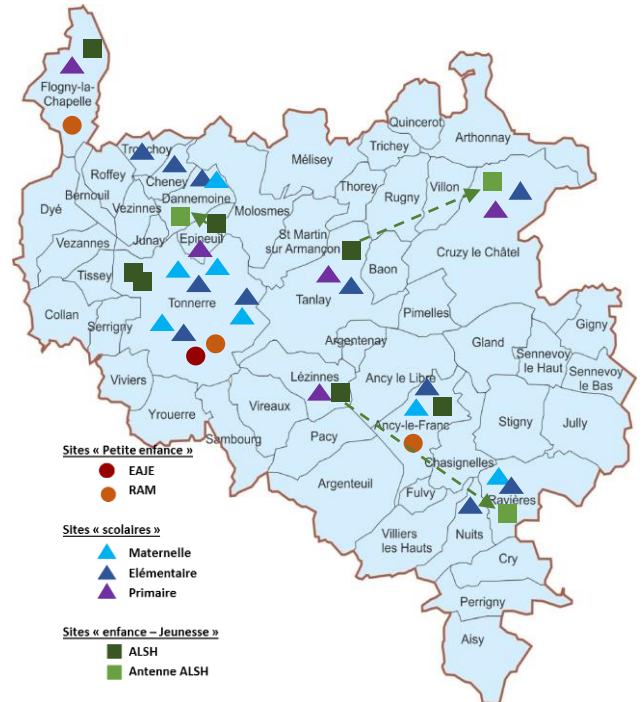
1. L'ACCES AUX SERVICES PUBLICS ET MARCHANDS ET AUX SOINS

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Une ville centre offrant l'ensemble des services et équipements intermédiaires (services publics et marchands) et des bourgs secondaires disposant de services et commerces de proximité (RSP de Tanlay et antenne d'Ancy-le-Franc)</p> <p>Présence du centre hospitalier de Tonnerre</p> <p>Implantation d'infirmiers, masseurs kinésithérapeutes dans les communes accueillant un EHPAD</p> <p>Partenariats et convention avec la Banque Postale dans plusieurs communes du territoire</p> <p>Un groupe scolaire neuf et une école maternelle en cours de construction</p> <p>Un maillage territorial et une mise en réseau des accueils de loisirs</p> <p>Implantation de différentes structures d'accueil de personnes âgées (EPHAD)</p> <p>Présence de 4 écoles de conduite à Tonnerre</p> <p>Élaboration d'un contrat local de santé sur le territoire</p> <p>Actions périodiques dans le cadre du Pass'Santé Jeunes porté par la Région et l'ARS</p>	<p>Disparités interterritoriales quant à l'accès aux services et aux soins</p> <p>Un territoire « sous-doté » en médecins généralistes</p> <p>Impact des réorganisations structurelles conduites par les services de l'Etat et les opérateurs sociaux ou consulaires (optimisation des implantations de services ou des permanences) mal appréhendé et insuffisamment accompagné à l'échelle des 52 communes, au vu des caractéristiques de la population et des réseaux (âge ; mobilité ; accès à l'Internet)</p> <p>Plusieurs établissements scolaires ne répondent plus aux besoins des élèves (numérique notamment) et aux nouvelles réglementations (accessibilité, intrusions malveillantes...)</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Ouverture, en 2017, d'un centre de santé polyvalent dans le bâtiment du Sémaphore, en partenariat avec la Mutualité Française Bourguignonne</p> <p>Installation de professionnels de santé libéraux dans les locaux du Sémaphore</p> <p>Profiter du déploiement du Très Haut débit pour développer l'accès aux services et à l'offre de soins via les nouvelles technologies</p> <p>Réflexion intercommunale et prospective concernant l'accueil des scolaires, y compris l'accueil des - de 3 ans</p>	<p>Départs en retraite de médecins généralistes à très court terme</p> <p>Inégalités sociales croissantes quant à l'accès aux services et aux soins (liées aux problématiques de mobilité et de vieillissement de la population)</p> <p>Désert médical constaté à une échelle plus large que le Tonnerrois : afflux de patients des territoires limitrophes</p>
ENJEUX	
<p>Élaborer une politique d'accueil en faveur des professionnels de santé et améliorer la coordination de ces professionnels avec les services du centre hospitalier</p> <p>Assurer l'accès à la médecine générale et à des consultations spécialisées adaptées aux caractéristiques sanitaires et sociales de la population</p> <p>Maintenir les services de proximité et favoriser le développement d'antennes et de points d'accès aux droits</p> <p>Diversifier et compléter l'offre d'accueil à destination des personnes âgées</p> <p>Conforter le réseau des établissements scolaires au regard des évolutions démographiques et des éventuelles suppressions de postes</p>	

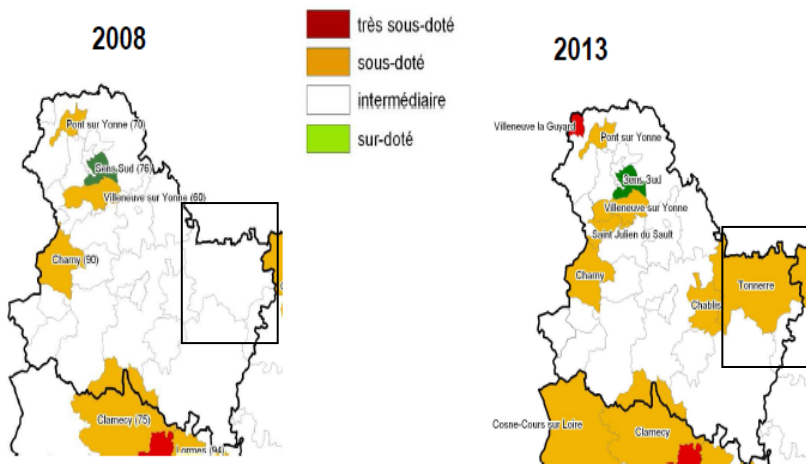
1) SERVICES AU PUBLIC
(INSEE, BPE 2013)



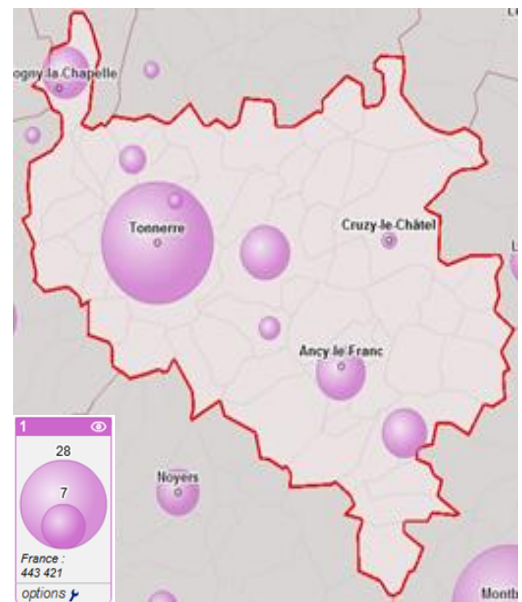
2) LES EQUIPEMENTS PETITE-ENFANCE, SCOLAIRE ET JEUNESSE (2017)



3) NIVEAU DE DOTATION EN MEDECINS GENERALISTES, EVOLUTION 2008-2013
(URCAM, ARH BOURGOGNE)



4) NOMBRE D'EQUIPEMENTS DE LA SANTE EN 2015
(ARS, VIA GEOCLIP)



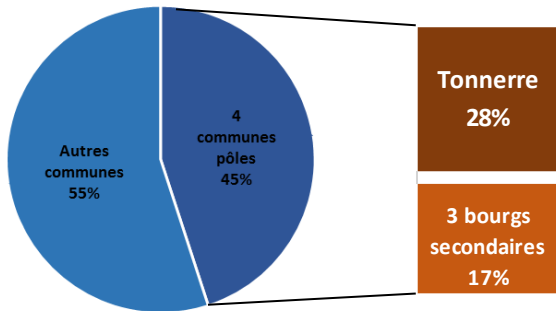
CLES DE LECTURE

- **CARTE 1** : PLUSIEURS SERVICES AUX PUBLICS LOCALISES AU SEIN DU BATIMENT SEMAPHORES DE TONNERRE (BONNE ACCESSIBILITE)
- **CARTE 2** : LE TERRITOIRE COMPREND 1 EAJE, 2 ANTENNES RAM, 23 BATIMENTS SCOLAIRES ET 10 ALSH
- **CARTE 3** : ENTRE 2008 ET 2013, LE NOMBRE DE MEDECINS GENERALISTES A CHUTE, FAISANT PASSE LA QUASI-TOTALITE DU TERRITOIRE EN NIVEAU « SOUS-DOTE »
- **CARTE 4** : IMPLANTATION D'UNE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE A TANLAY, D'UNE MAISON MEDICALE DE SANTE A FLOGNY-LA-CHAPELLE ET DE 4 EPHAD (ANCY-LE-FRANC, RAVIERES, TONNERRE ET TANLAY) POUR UN TOTAL DE 477 PLACES.

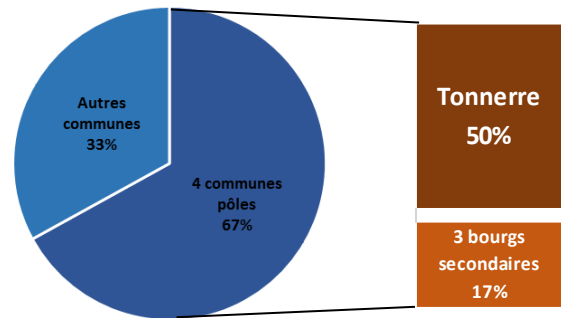
2. LA REVITALISATION DES BOURGS CENTRES

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Une ville-centre qui dispose de nombreux équipements structurants de qualité : en matière culturelle (conservatoire, cinéma, médiathèque), sportive (piscine réhabilitée, gymnase récent) et d'enfance (pôle petite enfance récent, accueils périscolaires...)</p> <p>Un juste équilibre dans la répartition entre logements individuels et collectifs dans la ville-centre</p> <p>Une offre scolaire qui permet de fixer les jeunes et les familles essentiellement avant les études supérieures : 2 collèges, un lycée et des parcours BTS (Tonnerre)</p> <p>10 ans d'OPAH qui ont permis d'améliorer plus de 1200 logements sur le territoire</p> <p>Lancement d'un troisième PIG en 2015 qui visait à réhabiliter 180 logements.</p> <p>Un bourg intermédiaire de Flogny-la-Chapelle qui a structuré et amélioré son offre de proximité (regroupement des commerces notamment)</p>	<p>Une ville centre et des bourgs secondaires qui accusent encore plus fortement le déclin démographique</p> <p>Un tissu commercial et artisanal peu évolutif</p> <p>Des problématiques de transmission/reprise des commerces dans les principaux bourgs</p> <p>La part des – de 20 ans à Tonnerre est la plus faible du département (par rapport aux communes de la même strate démographique)</p> <p>Lacunes dans la mise en valeur des entrées et des cœurs de bourgs : signalétique, giratoires, mise en valeur du patrimoine...</p> <p>Un habitat très dégradé autour de l'un des principaux centres d'intérêt touristique (fosse Dionne)</p> <p>Rapprochement nécessaire avec un PETR pour porter 1 PIG / 1 OPAH sur un territoire dépassant, le cas échéant, un périmètre de 52 communes</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Classement en Zone de de Revitalisation Rurale de l'ensemble du territoire</p> <p>Des communes dont le rôle de centralité est affirmé par le SRADDT</p> <p>Au-delà des aides financières communales, possibilité de créer/mobiliser une enveloppe communautaire pour la rénovation des façades en centre-bourg (soutien à due concurrence, avec un plafond)</p> <p>Dossiers AMI1 et AMI2 de Tonnerre disponibles pour établir le projet de revitalisation de la ville</p> <p>Implantation d'un nouveau supermarché (Bi1 à Ancy-le-Franc)</p>	<p>Manque de ressources humaines disponibles au niveau du bloc communal pour le portage des dossiers de réaménagements des centres bourgs (ingénierie et urbanisme)</p> <p>Un coût de réhabilitation non négligeable au regard de l'ampleur du patrimoine historique</p> <p>Une ville-centre qui rencontre des limites socio-économiques (revenu net moyen des ménages, part des non-imposés, taux de chômage) et qui risque de ne plus pouvoir se positionner en « locomotive » du territoire</p>
ENJEUX	
<p>Contribuer à la rénovation urbaine et à la résorption de l'habitat dégradé à Tonnerre</p> <p>Favoriser le maintien ou l'essor du commerce et de l'artisanat en centre-ville</p>	

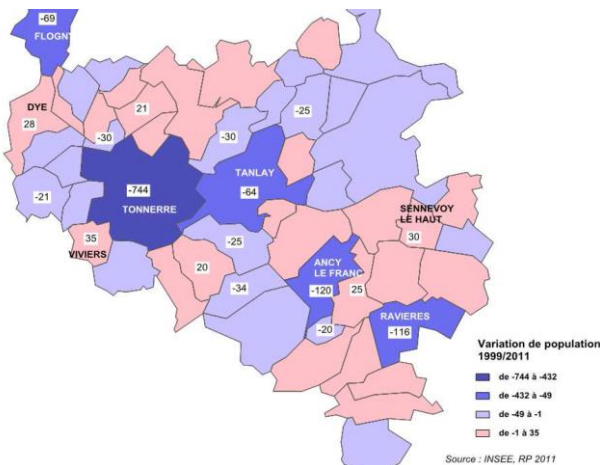
1) REPARTITION DE LA POPULATION SUR LE TERRITOIRE (INSEE RP2013)



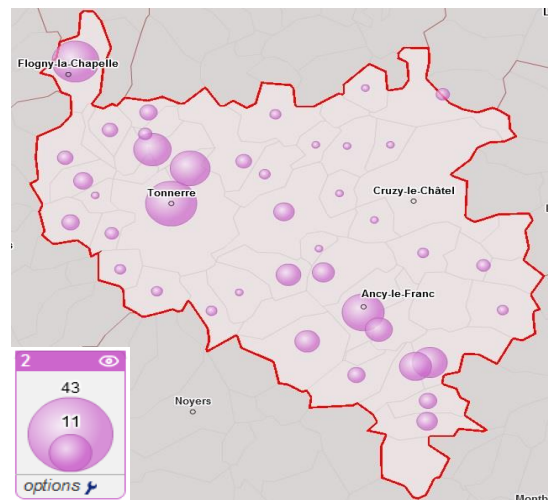
2) REPARTITION DE L'EMPLOI SUR LE TERRITOIRE (INSEE : RP2013)



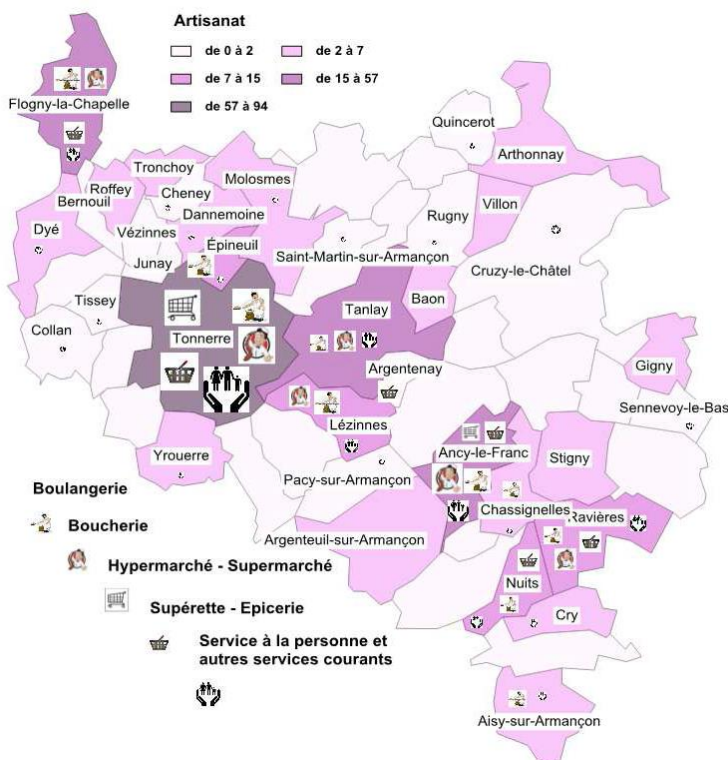
3) VARIATION DE LA POPULATION 1999-2011 (INSEE)



4) DYNAMIQUE DE CONSTRUCTION DE LOGEMENT ENTRE 2006 ET 2015 (DONNEES SITADEL)



5) L'OFFRE COMMERCIALE ET ARTISANALE SUR LE TERRITOIRE (CD89, DAEPT)



CLES DE LECTURE

- **GRAPHIQUES 1 ET 2** : L'INDICATEUR DE CONCENTRATION D'EMPLOI (=NOMBRE D'EMPLOIS DANS LA ZONE POUR 100 ACTIFS) DU TERRITOIRE S'ÉLÈVE À 94.8
- **CARTE 3** : CE SONT LES 5 BOURGS PRINCIPAUX QUI ENREGISTRENT LA PLUS FORTE DIMINUTION DEMOGRAPHIQUE (DONT TONNERRE QUI A PERDU PLUS DE 740 HAB. EN 10 ANS)
- **CARTE 4** : L'ACCROISSEMENT DU NOMBRE DE LOGEMENTS DEPUIS 1999 (+475) EST PRINCIPALEMENT LOCALISÉ SUR TONNERRE (81), FLOGNY-LA-CHAPELLE (38), NUITS (38) ET ANCY-LE-FRANC (26)
- **CARTE 5** : LE TERRITOIRE PROPOSE 2 HYPERMARCHÉS ET 3 SUPERMARCHÉS AINSI QUE 3 MARCHÉS HEBDOMADAIRES (TONNERRE, ANCY-LE-FRANC ET FLOGNY-LA-CHAPELLE)

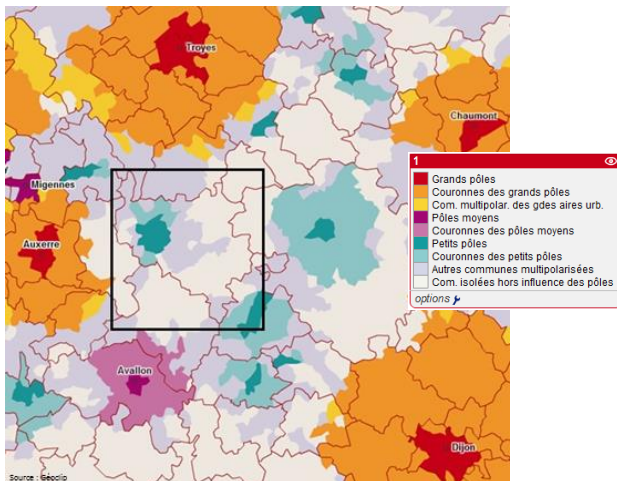
3. L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Un territoire bien desservi (axes routiers et ferroviaires structurants)</p> <p>Un cadre de vie de qualité (patrimoine naturel) et un territoire attractif pour les ménages souhaitant accéder à la propriété (prix accessible du foncier)</p> <p>Un territoire qui continue d'attirer les résidents secondaires (une part plus importante que la moyenne départementale)</p> <p>Création (endogène/exogène) d'aides à destination des entreprises : pépinière d'entreprises, exonérations fiscales</p> <p>Appui dans la mise en réseau des entrepreneurs (création d'un club, sous forme associative)</p> <p>Mise en place d'une politique touristique cohérente : mise en réseau des OT du territoire, site internet ergonomique, études statistiques, développement de séjours thématiques et « clés en mains », organisation de manifestations d'envergures (Les Médiévales ou Music'Ancy par exemple)</p> <p>Un tissu associatif dense et diversifié</p>	<p>Un territoire « isolé » de toute aire métropolitaine</p> <p>Un territoire qui n'a pas la capacité endogène d'enrayer son déclin démographique</p> <p>Un parc de logement globalement peu adapté à la demande actuelle ; un taux de vacance élevé et des problématiques d'habitat indigne (voire de péril)</p> <p>Des ménages plus modestes que la moyenne départementale et une main d'œuvre peu qualifiée</p> <p>Un indicateur de concentration d'emploi déficitaire et un marché du travail trop dépendant des établissements publics</p> <p>Manque de lisibilité dans la politique économique au service des porteurs de projet : pas de guichet unique</p> <p>Trop peu d'outils de planification d'urbanisme (6 commune dotées d'un plan sur 52)</p> <p>Un relatif déficit d'hébergement hôtelier préjudiciable au développement de l'activité touristique</p> <p>Absence de document unique synthétisant l'offre et les équipements culturels et sportifs sur le territoire</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Des disponibilités foncières économiques qui pourraient être transformées en zones d'activité et de nouvelles opportunités de développement d'immobilier économique avec le projet d'extension de la pépinière d'entreprises</p> <p>Des projets de création d'activité - concrets et avancés - liés aux nouvelles technologies (prestation/formation « drones » ; école de programmation numérique)</p> <p>Projet de construction d'un nouveau conservatoire de musique et de danse sur l'emprise du collège permettant la mise en place de démarches expérimentales (classes ouvertes, sections musicales...) favorisant tant la mixité culturelle que le maintien et l'accueil de nouvelles populations CSP +.</p> <p>Profiter de l'attractivité touristique des territoires limitrophes pour développer des complémentarités et des partenariats</p> <p>Réflexion sur les créneaux d'accueil des enfants (périscolaire, extrascolaire) afin de mieux répondre aux besoins des ménages actifs</p>	<p>Difficultés pour les entreprises à croître durablement et de façon autonome sur le territoire (problème de rotation sur la pépinière)</p> <p>Absence de maîtrise du patrimoine bâti occupé par des services transférés vers l'intercommunalité (conservatoire ; office de tourisme), ce qui va impacter les priorités et la capacité d'investissement de la collectivité</p> <p>Tendance à une « aimantation » de la population touristique par les territoires limitrophes à plus forts potentiels (notamment le chablisien)</p> <p>Diminution progressive de l'implication des bénévoles au sein des associations (peu de renouvellement avec la nouvelle génération)</p>
ENJEUX	
<p>Favoriser le développement économique endogène : relocalisation et développement de certaines entreprises sur le territoire</p> <p>Capitaliser sur l'arrivée de nouvelles entreprises et favoriser le développement d'activités dans la filière</p> <p>Renforcer l'action de prospection et la promotion de l'image économique du territoire (marketing territorial et prospection).</p> <p>Veiller à un maillage territorial et équilibré de l'offre multisports</p>	

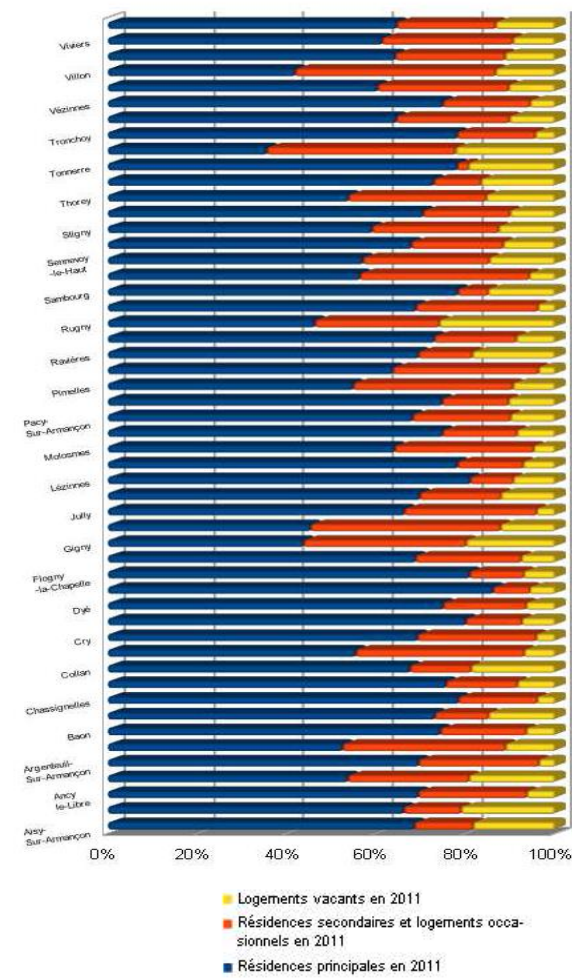
1) VARIATION DE LA POPULATION 2008-2013 EN% (INSEE)

Taux annuel moyen	-0,9
dont variation due au solde naturel	-0,6
dont variation due au solde migratoire	-0,2

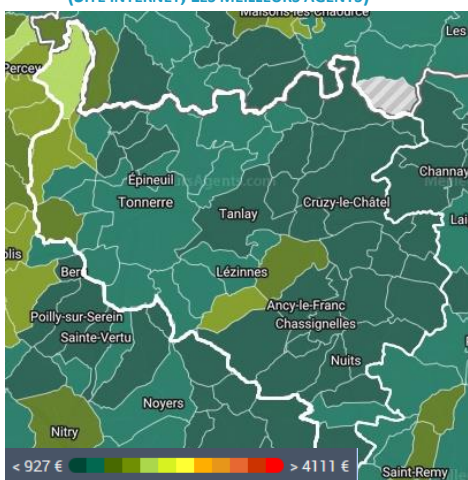
3) CARTOGRAPHIE DES ESPACES D'INFLUENCES (AIRES URBAINES 2010, INSEE, VIA GEOCLIP)



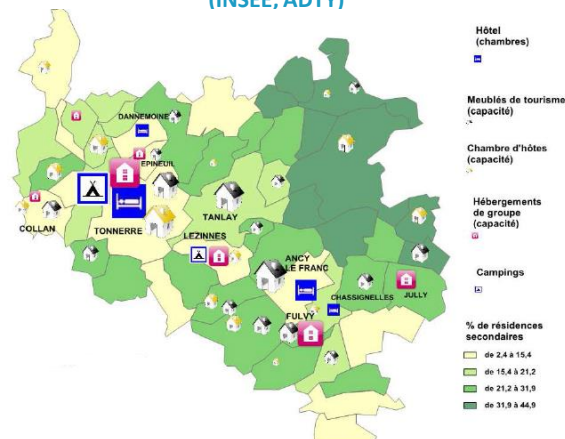
2) PART DES RESIDENCES PRINCIPALES, SECONDAIRES ET VACANCES SUR LES COMMUNES DU TERRITOIRE 1999-2011 (CD89, DAEPT)



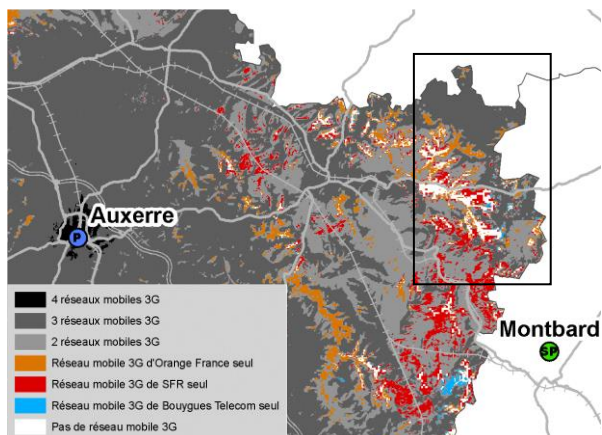
4) PRIX MOYEN AU M2 POUR L'ACQUISITION D'UNE MAISON EN 2017 (SITE INTERNET, LES MEILLEURS AGENTS)



5) NOMBRE D'EQUIPEMENTS TOURISTIQUES EN 2015 (INSEE, ADTY)



6) COUVERTURES PAR LES RESEAUX MOBILES (ETUDE ARCEP 2012)



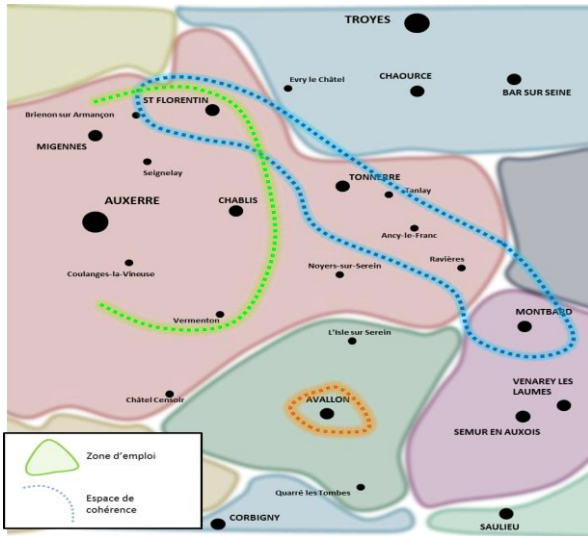
CLÉS DE LECTURE

- **TABLEAU 1** : UNE POPULATION QUI DIMINUE PLUS VITE QUE LA MOYENNE DEPARTEMENTALE, PHENOMENE QUI TEND A S'ACCENTUER
- **GRAPHIQUE 2** : LES RESIDENCES SECONDAIRES REPRESENTENT EN MOYENNE 15% DES LOGEMENTS (DONT + DE 30% SUR LA FRANGE EST DU TERRITOIRE). UN TAUX DE VACANCE AUTOUR DE 13% (DONT 20% A TONNERRE ET + DE 28% DANS 9 COMMUNES)
- **CARTE 6** : UN TERRITOIRE MARQUE PAR LA FRACTURE NUMERIQUE (ZONES BLANCHES DE TELEPHONIE MOBILE ; 28 COMMUNES PROPOSANT UN DEBIT INTERNET INFERIEUR A 3 MB/S EN RECEPTION)

4. LES MOBILITÉS LOCALES ET L'ACCESSIBILITÉ AU TERRITOIRE

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Un territoire bien desservi au-delà des limites départementales (deux sorties d'autoroute dans un rayon de 30 km, gares de Tonnerre et Nuits et gare TGV de Montbard à proximité)</p> <p>Une organisation territoriale polycentrée autour de la ville centre et des pôles secondaires</p> <p>Axe structurant de la piste verte le long du canal</p> <p>Tarifcation incitative sur les 4 lignes TransYonne</p> <p>Deux circuits de Transport à la Demande ou TAD repensés depuis 2016 (« TRANS INTERCO, De chez vous au marché », le mercredi et le jeudi, vers Tonnerre et Ancy-le-Franc)</p> <p>Projet d'organisation d'ateliers à destination des seniors en lien avec la MSA (« conduite senior, restez mobiles »)</p>	<p>Un territoire dépendant des dynamiques d'emploi de communes limitrophes (un bassin d'emploi plus large que le territoire)</p> <p>Une offre de transport incomplète sur certains secteurs et peu adaptée aux besoins des actifs</p> <p>Un linéaire de voiries communales important et coûteux dans son entretien</p> <p>Des abords d'écoles peu adaptés (rotations de transports collectifs, trottoirs...) en particulier ceux de la ville pôle</p>
OPPORTUNITÉS	MENACES
<p>Actualiser le schéma de mobilité élaboré à l'échelle du Pays en 2012</p> <p>Réflexion engagée sur le développement des innovations technologiques liées au transport (bornes électriques)</p>	<p>Un territoire, par sa nature rurale, très dépendant de la voiture particulière</p> <p>Risque d'arrêt du service de TAD en 2017 au regard du nombre d'utilisateurs réguliers et du coût complet du service</p>
ENJEUX	
<p>Approfondir la réflexion sur l'accueil de touristes itinérants (en lien notamment avec les actions du Contrat Canal)</p> <p>Améliorer, autour de la gare de Tonnerre et dans le centre-ville, le stationnement, la circulation et la sécurité pour tous les usagers</p> <p>Une intermodalité à inventer</p>	

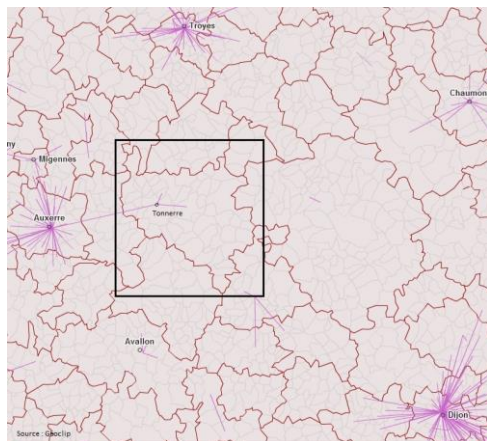
**1) ZONES D'EMPLOI ET ESPACES DE COHERENCE
(ÉTUDE DE PREFIGURATION DU SCOT AVALLONNAIS-TONNERROIS)**



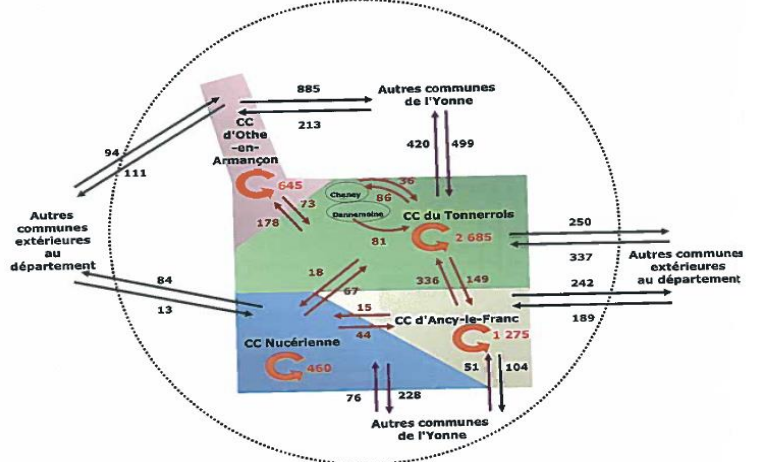
**2) PLAN DU RESEAU TRANSYONNE : FOCUS SUR LE TERRITOIRE
(SITE INTERNET MOBIGO-BOURGOGNE)**



3) FLUX DOMICILE-TRAVAIL EN 2013 (INSEE, VIA GEOCLIP)



**4) FLUX DOMICILE-TRAVAIL : FOCUS SUR LE PERIMETRE DE L'EX-PAYS
(SCHEMA DE MOBILITE A L'ECHELLE DU PAYS, 2012)**



**5) LES MOTIFS DE DEPLACEMENTS PRIVES ET MODES DE TRANSPORT
(SCHEMA DE MOBILITE A L'ECHELLE DU PAYS, 2012)**

Quels sont les motifs de vos déplacements privés ?
(Total des réponses)



Quels modes de transport utilisez-vous ?

Voiture	82%
Marche à pied	14%
Transport collectif	2%
Vélo	2%
Co-voiturage	1%

6) L'OFFRE DE STATIONNEMENT SUR LA COMMUNE DE TONNERRE



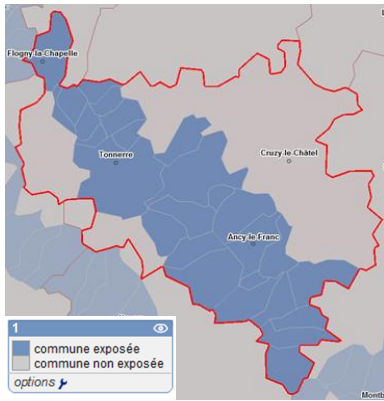
CLES DE LECTURE

- **CARTES 1,3 ET 4** : UN BASSIN D'EMPLOI PLUS LARGE QUE LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE (INDICE DE CONCENTRATION D'EMPLOI INFÉRIEUR A 100), CE QUI ENTRAÎNE DES MOUVEMENTS PENDULAIRES PLUS IMPORTANTS. LES FLUX SORTANTS SONT PLUS ÉLEVÉS QUE LES ENTRÉES.
- **CARTE 2** : LE TERRITOIRE EST DESSERVI PAR 4 LIGNES RÉGULIÈRES DU RÉSEAU TRANSYONNE.
- **GRAPHIQUES 4** : LES COURSES CONSTITUENT LE PRINCIPAL MOTIF DE DÉPLACEMENT PRIVÉ. PLUS DE 80% DES TRAJETS PRIVÉS SONT RÉALISÉS EN VOITURE.

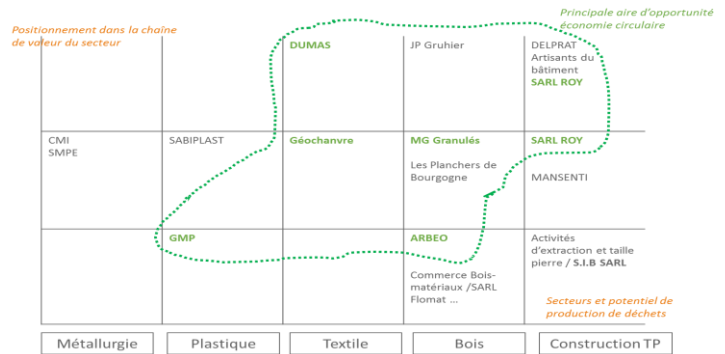
5. LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Territoire précurseur dans la mise en place de la redevance incitative (expérimentation en 2014 et application effective en 2015)</p> <p>Un périmètre syndical d'intervention cohérent et efficient sur les enjeux GEMAPI (via le SMBVA)</p> <p>Plusieurs entreprises engagées dans des logiques « vertueuses » (recyclage, valorisation des déchets...)</p> <p>Compétence SPANC exercée à l'échelle communautaire (diagnostic, contrôle et conseil auprès des usagers + maîtrise d'ouvrage déléguée pour les réhabilitations)</p> <p>Développement d'actions en faveur du « tourisme vert » (location de vélos, valorisation du Canal et de la petite route de l'Armançon)</p> <p>Un agent communautaire dédié à la sensibilisation au développement durable et un second spécifiquement sur la communication autour des OM</p>	<p>Absence d'agenda 21 local</p> <p>Manque de civisme sur le dépôt de déchets (notamment aux abords de sites prestigieux)</p> <p>Absence de Plan Climat à l'échelle du territoire compte tenu de la taille de la collectivité</p> <p>Manque de moyens d'ingénierie au niveau du bloc communal sur le portage de dossiers liés à la transition écologique et énergétique</p> <p>Inconnue quant à l'état des réseaux d'eau des communes</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Implantation potentielle de 3 parcs éoliens (54 MW), sous réserves des projets en instance</p> <p>Volonté politique de rejoindre un PETR et, par conséquent, de profiter d'éléments de diagnostic, d'outils de planification et de ressources d'ingénierie (en intégrant de facto un Scot)</p> <p>Opérer des choix parmi les filières dans lesquelles impulser et soutenir des logiques d'économie circulaire (suite à une étude pilotée par la Communauté de Communes)</p> <p>Schéma directeur d'alimentation en eau potable en cours d'élaboration (anticipation du transfert de la compétence eau et assainissement collectif)</p> <p>Intégrer systématiquement la problématique des énergies renouvelables dans tout projet public de construction ou de réhabilitation</p>	<p>Une précarité énergétique des ménages qui augmente</p> <p>Des investissements conséquents en matière de réhabilitation du réseau d'eau (impacts pour le contribuable via la fixation du montant de la redevance)</p> <p>Frein à l'installation d'éoliennes dû aux servitudes aéronautiques et au lobbying associatif local</p> <p>GEMAPI : des travaux de protection coûteux (notamment protection des berges) au regard du nombre important de communes en zone inondable.</p> <p>Une prédominance de grandes cultures agricoles et une difficulté à voir émerger des démarches qualité biologiques chez des exploitants dont le volume/la nature des productions ne répondent parfois plus aux demandes des intermédiaires et des consommateurs</p>
ENJEUX	
<p>Développer une communication environnementale globale, de qualité et ciblée (agriculteurs, scolaires, usagers, promoteurs, acteurs économiques...) en multipliant les supports d'information</p> <p>Optimiser la filière locale de tri et de traitement des déchets dans le ressort d'une collectivité pilote sur la redevance incitative</p> <p>Assurer, sur l'ensemble du territoire, un traitement adapté des eaux résiduaires pour la préservation des ressources et des milieux</p>	

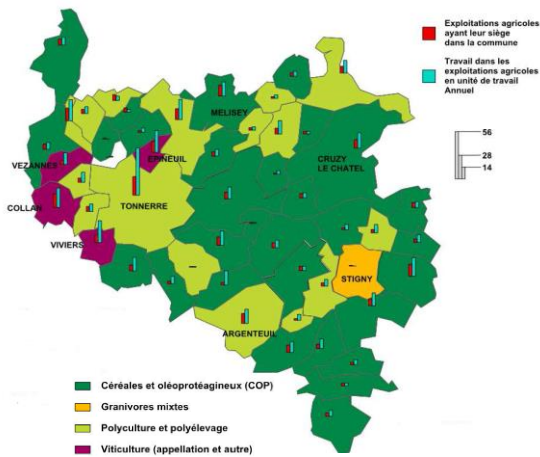
1) CARTE DES RISQUES D'INONDATIONS (VIA GEOCLIP)



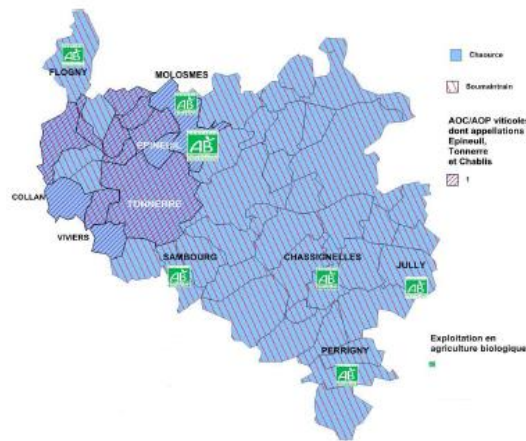
2) MATRICE SYNTHETIQUE : POSITIONNEMENT DES ENTREPRISES DU TERRITOIRE ET OPPORTUNITES LIEES A L'ECONOMIE CIRCULAIRE (ÉTUDE CCLTB, INDDGO ET SEMAPHORES, AVRIL 2016)



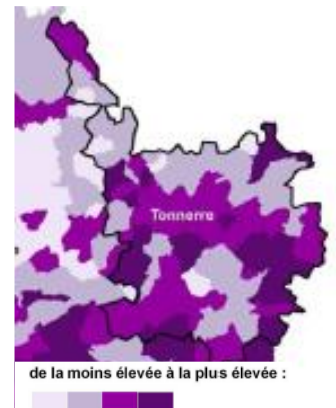
3) CULTURES AGRICOLES ET EXPLOITATIONS EN UT (DAEPT, JANVIER 2015)



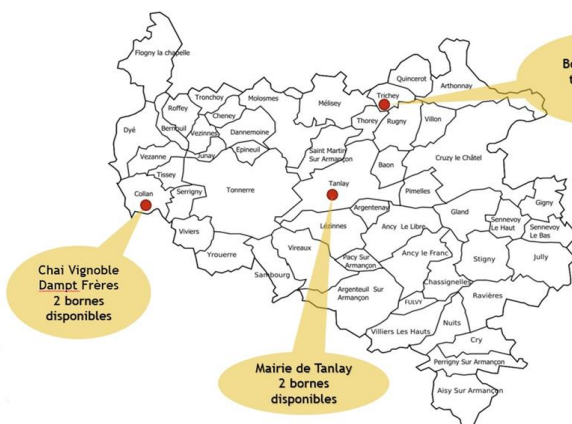
4) AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET AOC/AOP (DAEPT, JANVIER 2015)



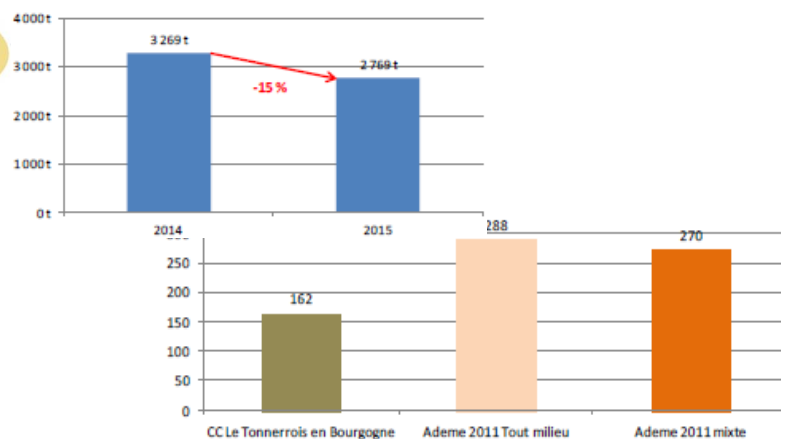
5) PART DES DEPENSES D'ENERGIE POUR LE LOGEMENT DANS LE REVENU DES MENAGES (ALTERRE BOURGOGNE, 2012)



6) POINTS DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES EN 2017 (ÉTUDE CCLTB)



7) ÉVOLUTION ANNUELLE DES TONNAGES COLLECTES ET COMPARAISON DES PERFORMANCES DE COLLECTE DES OMR EN 2015 (ÉTUDE CCLTB, INDDIGO, AVRIL 2016)



CLES DE LECTURE

- **CARTE 2** : ON NOTE DES « FILIERES D'INTERET » SUR LE TERRITOIRE. LA DELIMITATION VERTE REGROUPE LES ENTREPRISES ENGAGEES DANS DES LOGIQUES VERTUEUSES DE RECYCLAGE, VALORISATION DES DECHETS ET DE LEUR REUTILISATION.
- **CARTE 3** : UNE SAU DE 127,7 HA/EXPLOITATION (CONTRE 97 HA A L'ECHELLE DEPARTEMENTALE)
- **CARTE 4** : 8 COMMUNES SONT EN AOC/AOP VITICOLE. 2,4% DES EXPLOITATIONS SONT EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE (CONTRE 5,7% EN MOYENNE DANS LE DEPARTEMENT) POUR SEULEMENT 0,7% DE LA SAU DU TERRITOIRE.
- **GRAPHIQUES 7** : ENTRE 2014 ET 2015, ON CONSTATE UNE DIMINUTION DE 15% DES TONNAGES D'OM RESIDUELLES COLLECTEES. DES QUANTITES D'OMR TRES INFERIEURES AUX MOYENNES NATIONALES.

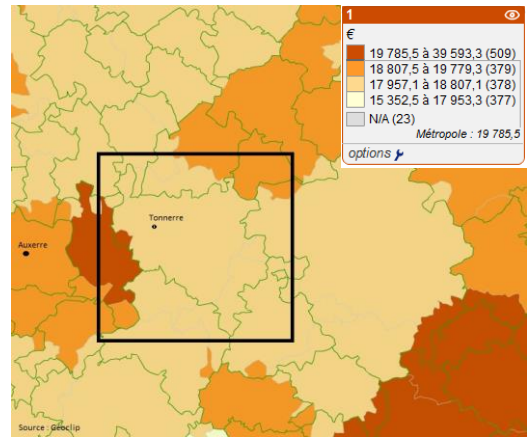
6. LA COHESION SOCIALE

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Transfert de la compétence « aire d'accueil des gens du voyage » à la Communauté de Communes</p> <p>Une offre suffisante et des demandes satisfaites en matière de logement social</p> <p>Programmation des opérations de réhabilitation des logements sociaux sur la ville centre en lien avec le promoteur (quartier des Prés-Hauts)</p> <p>Permanences d'organismes au sein du Sémaphores (CPAM, MSA...) et service d'accueil et d'accompagnement à la constitution de dossiers individuels (un agent communautaire)</p> <p>Un équipement de la petite enfance récent et proposant l'ensemble des accueils pour les familles (collectif et individuel)</p> <p>Ateliers spécifiques à destination des familles pour inciter à la scolarisation des enfants de – de 3 ans</p> <p>Quartiers des Prés-Hauts et des Lices classés en zone REP+</p>	<p>Une population vieillissante (la part des + de 60 ans représente 32,2% de la population)</p> <p>Des ménages modestes en voie de paupérisation en raison du contexte économique, avec des incidences sociales (éclatement des structures familiales ; marginalisation de certaines populations)</p> <p>Des maladies chroniques en augmentation et une surmortalité générale et prématurée (alcool, tabac et maladies cardio-vasculaires)</p> <p>Pas de diversité des structures d'accueil des personnes âgées (uniquement EHPAD)</p> <p>Manque de structuration et de mise en réseau des structures et des « guichets » d'action sociale (centres d'action sociale communaux, existence d'un centre social dans la ville-centre)</p> <p>Politiques « sociale » et « habitat – cadre de vie » très insuffisantes à l'échelle communautaire</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Appui possible sur les projets d'activités / de développement économique pour favoriser le retour à l'emploi des habitants du tonnerrois</p> <p>Dupliquer/favoriser les actions intergénérationnelles qui ont rencontré un certain succès (personnes âgées et public scolaire)</p> <p>Développement de projets/chantiers participatifs (projet fresque sur le quartier des Lices)</p> <p>Possibilité d'impliquer/mobiliser le tissu associatif local</p> <p>Réflexion engagée sur l'implantation de nouvelles MAM (communes excentrées de l'îlot bambin), pour favoriser la reprise / la poursuite d'une activité</p> <p>Utiliser les données/partenariats issus du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance pour engager des actions sociales adaptées au territoire et à sa population</p>	<p>Inadaptation des logements ruraux/urbains face au vieillissement de la population</p> <p>Défaillance de l'initiative privée dans la création de structures d'accueil des personnes âgées</p> <p>Phénomène de saturation de la structure accueillant les associations sur la ville-centre</p>
ENJEUX	
<p>Proposer aux associations du territoire un lieu d'accueil moderne et adapté, facilement identifiable et accessible à la population</p> <p>Favoriser les rencontres et les échanges, via le tissu associatif ou la pratique sportive</p> <p>Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées en milieu rural, en l'absence de place en EPHAD ou dans l'attente d'une possibilité d'accueil</p> <p>Développer une politique du logement en cohérence avec l'accueil de nouvelles entreprises et de nouveaux habitants (notamment pour les jeunes travailleurs et apprentis)</p>	

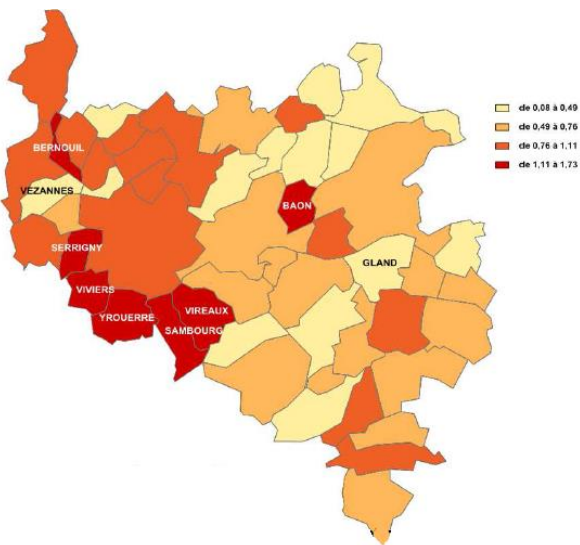
1) LOGEMENTS (HLM ET COMMUNAUX) DE CONVENTION APL EN 2011 (DDT89, CD89)



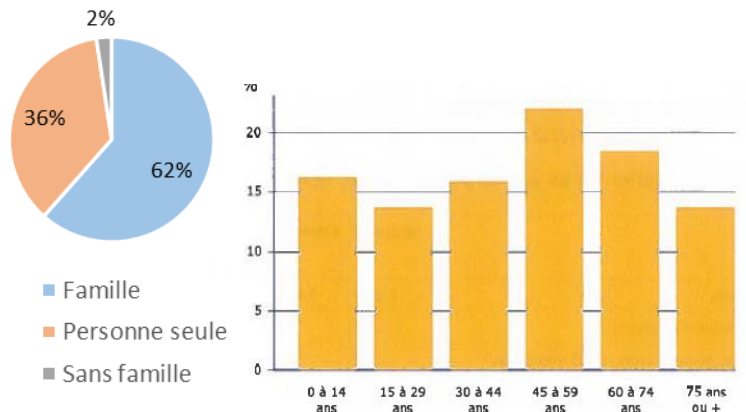
2) REVENU MEDIAN PAR UNITE DE CONSOMMATION EN 2012 (INSEE, RP2013)



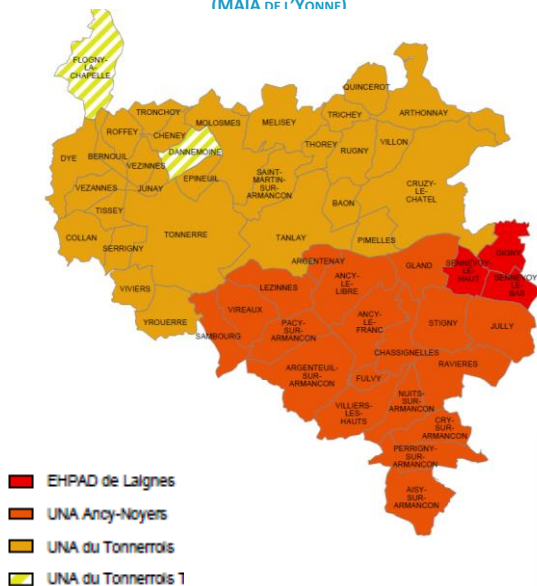
3) INDICE DE JEUNESSE (INSEE, RP 2011)



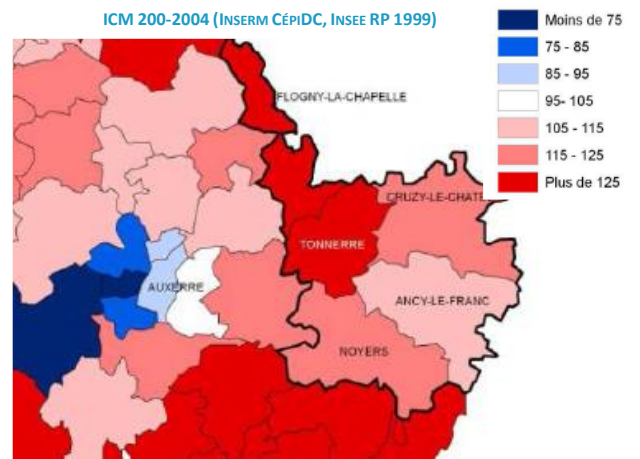
4) TYPOLOGIE DES MENAGES ET PYRAMIDE DES AGES (INSEE, RP 2007 ET RP2012)



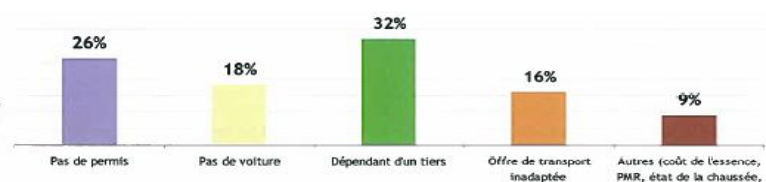
5) LES SERVICES DE PORTAGE DE REPAS SUR LE TERRITOIRE EN 2017 (MAIA DE L'YONNE)



6) MORTALITE PAR PATHOLOGIES ASSOCIEES A LA CONSOMMATION D'ALCOOL (ICM 200-2004 (INSERM CÉPIDC, INSEE RP 1999))



7) PRINCIPALES RAISONS DES DIFFICULTES DE DEPLACEMENTS (SCHEMA DE MOBILITE A L'ECHELLE DU PAYS, 2012)



CLÉS DE LECTURE

- CARTE 2** : UN REVENU MEDIAN INFÉRIEUR À LA MOYENNE DÉPARTEMENTALE ET UNE PART DES MÉNAGES FISCAUX IMPOSÉS INFÉRIEURE À 50% SUR LA MAJORITÉ DES COMMUNES (42% À TONNERRE)
- GRAPHIQUES 4** : LA PART DES + DE 60 ANS REPRÉSENTE 32,2% DE LA POPULATION (CONTRE 28% À L'ÉCHELLE DÉPARTEMENTALE)
- CARTE 5** : L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE EST COUVERT PAR UN SERVICE DE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

C. ÉTAT DES LIEUX DES DEMARCHES EN COURS EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT LOCAL, DE COHESION SOCIALE ET D'ATTRACTIVITE

1. BILAN DES PRINCIPALES MESURES DES COMITES INTERMINISTERIELS AUX RURALITES

Priorité	Thématique	Mesure du CIR de mars 2015 et nouvelles mesures du CIR de septembre 2015	Objectifs nationaux à atteindre	Indicateur de suivi	Calendrier annoncé	Etat d'avancement sur le territoire De l'Avalonnais au 1 ^{er} décembre 2016
Priorité 1 - Garantir à tous l'égalité d'accès aux services	UN ACCES AUX SERVICES DE SANTE PARTOUT EN FRANCE	Mesure 1 - 1000 Maisons de ou pôles de santé d'ici 2017	Ouverture de 1000 Maisons de ou pôles de santé d'ici 2017	Nombre de maisons en service	2017	2
		Mesure 2 - Faciliter l'installation des jeunes médecins	Atteindre 1700 Contrats d'engagement service public et 200 contrats de praticien territorial de médecine ambulatoire (PTMA)	Nombre de contrats	CESP : 1500 fin 2017 dont 1200 fin 2015 et PTMA : 2016	
		Mesure 3 - Adapter l'organisation des soins aux besoins spécifiques des territoires ruraux	1000 équipes de soins rémunérées	% maisons de santé signataires	2017	2
		Mesure 4 - Assurer l'accès aux soins dans les territoires les plus isolés	Contrat de rémunération supplémentaire pour 700 médecins en zone isolée / Accès aux urgences en 30 mn	nbre de contrats et part pop couverte	2015	
	1000 MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC POUR MIEUX « RENDRE SERVICE »	Mesure 6 - Ouvrir 1 000 maisons de services au public dès la fin 2016 grâce au partenariat avec La Poste	1000 MSAP ouvertes dès fin 2016	nbre de MSAP ouvertes dont celles issues du réseau La Poste	Fin 2016	4
	L'ECOLE EN MILIEU RURAL, UN LIEU DE REUSSITE EDUCATIVE ET CITOYENNE	Mesure 9 - Prolonger jusqu'au 31 décembre 2015, l'opération « Ecoles connectées » et le soutien au raccordement à l'Internet haut débit des écoles les plus isolées	Connexion en haut débit des écoles et mise en	nbre d'écoles connectées	fin 2015 et 2016	
		Mesure 10 - Favoriser le regroupement et la mise en réseau des écoles	Etablir des conventions pluriannuelles avec les élus locaux	nbre de conventions	2015-2017	2 projets de passation de convention de ruralité mais pour lesquelles encore en discussion avec les collectivités et qui ne peuvent à ce stade être tenue pour acquises
		Mesure 11 - Accompagner en priorité les élus des communes rurales dans leurs projets éducatifs territoriaux	établir des projets éducatifs territoriaux (PEDT) dans toutes les communes disposant d'un équipement scolaire.	nbre de PEDT	2015	
	DES PRATIQUES CULTURELLES DIVERSIFIEES AU CŒUR DES RURALITES	Mesure 12 - Promouvoir un aménagement culturel équilibré du territoire	Doubler les conventions de développement culturel (300 actuellement tous territoires)	nombre de conventions	2015-2017	
	Mesure nouvelle du 14/09 (n°8) : Créer 100 plates-formes de mobilité dans les bourgs-centres	Créer 100 plateformes de mobilité	nbre de plates-formes opérationnelles / cofinancées			
	Mesure nouvelle du 14/09 (n°10) : Installer une borne de recharge électrique tous les 50 kilomètres.	Une borne de recharge électrique tous les 50 km	Nbre de bornes de recharge	fin 2017		

Priorité 2 : Amplifier les capacités de développement des territoires ruraux	ACCES AU NUMERIQUE ET CONNEXION AU TELEPHONE MOBILE, DES IMPERATIFS POUR L'ATTRACTIVITE	Mesure 20 - Accélérer le raccordement au très haut débit des services publics et des entreprises identifiés comme prioritaires par les collectivités	Tous les départements engagés dans le plan France Très Haut Débit	montants engagés Etat/collectivités	fin 2015 et 2016	
		Mesure 21 - Résorber les zones blanches (2G et 3G)	Couverture de toutes les communes françaises (3300 centres bourgs en 2G et 3600 en 3G)	Nbre de communes non couvertes	fin 2016 pour 2G et calendrier à préciser pour 3G (2017)	
	UNE AGRICULTURE LOCALE COMPETITIVE ET RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT	Mesure 26 - Mettre en place des groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE)	susciter des volontaires	nbre de GIEE créés	dès 2015	
		Mesure 27 - Soutenir la mise en place des groupements d'intérêt économique et environnemental forestiers (GIEEF)	susciter des volontaires	Nbre de GIEEF créés	mars-septembre 2015	/
	DES PROJETS DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ADAPTES AUX TERRITOIRES RURAUX	Mesure 29 - Lancer des «contrats de structuration des pôles touristiques territoriaux»	Lancer les contrats	Nbre de contrats SPOTT signés	sélection des premiers sites mi 2015	
	LE LOGEMENT, DES ENJEUX SPECIFIQUES DANS LES TERRITOIRES RURAUX	Mesure 32 - Traiter plus de 45 000 logements anciens dégradés via le programme « Habiter mieux » de l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat en 2015	Traiter plus de 45 000 logements.	Nbre de logements traités	2015	
	LA TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES RURAUX, VERS LA CROISSANCE VERTE	Mesure 34 - Soutenir les territoires à énergie positive	Suivi et évaluation de l'AAP (212 lauréats, 163 en cours de labellisation)	Nbre de lauréats	immédiat	en cours dépôt d'un dossier TEPCV
		Mesure 35 - Développer la méthanisation	installer 1500 méthaniseurs en 3 ans	Nbre de méthaniseurs en fonction	AAP ouvert jusqu'en septembre 2017	
	AIDE A L'ELABORATION ET AU SUIVI DES PROJETS DE TERRITOIRES : L'INGENIERIE PUBLIQUE	Mesure 37 - «AIDER» (Appui Interministériel au Développement et à l'Expertise en espace Rural)	Créer 3 missions AIDER + 4 en territoires de montagne	Nbre de territoires aidés	2015 - 2016	
	LA DIFFUSION DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	Mesure 38 - Lancer un deuxième appel à projets sur les pôles territoriaux de coopération économique	Lancement d'un nouvel AAP	Nombre de territoires/porteurs de projet concernés	Lauréats en janvier 2016	
LE COMMERCE ET L'ARTISANAT DE PROXIMITE, LEVIERS DU DYNAMISME DES COMMUNES	Mesure 41 - Faciliter l'intervention des communes pour la revitalisation commerciale	publication du décret du contrat de revitalisation commerciale (loi ACTPE)	nbre de CRC signés	avr.-15		

<p>Priorité 3 - Assurer la mise en réseau des territoires</p>	<p>VERS DES COOPERATIONS VILLE/CAMPAGNE</p>	<p>Mesure 44 - Expérimenter les premiers contrats de réciprocité « ville-campagne » entre des communes et des intercommunalités volontaires</p>	<p>expérimentation avec 4 binômes volontaires</p>	<p>Territoires concernés</p>	<p>printemps 2015-2016</p>	
<p>Accompagner les collectivités et les territoires</p>		<p>Mesure nouvelle du 14/09 (n°12) : Créer un fonds doté d'un milliard d'euros pour soutenir les projets portés par les communes et les intercommunalités.</p>	<p>Mobiliser 300 millions d'euros pour la redynamisation des centres-bourgs</p>	<p>Conventions de cofinancement signées et montants des AE</p>	<p>2016 (AE) et CP versés jusqu'en 2020</p>	<p>1 convention (25 600 €) pour Avallon</p>
			<p>Mobiliser la DETR</p>	<p>Conventions de cofinancement signées / projets aidés et montants des AE</p>	<p>2016 (AE) et CP versés jusqu'en 2020</p>	<p>Au niveau du département : Projet de téléphonie mobile : couverture 31 communes centres bourgs dispositif départemental en cours – réponse AAP commune centre bourg 30 pylones 3M État - 1M DETR – 500 K CD89 Projet de téléphonie mobile 800 sites mobiles stratégiques : 7 sites recensés Projet d'investissement au titre du SIPL enveloppe 1 : 2,60M (2 tranches de 1,30M – 20 AP à la signature) Enveloppe 2 : 1,50M (2 tranches de 750K-9 AP à la signature)</p>

2. LA STRATEGIE DE L'ÉTAT SUR LE TERRITOIRE

Les comités interministériels aux ruralités ont permis de mettre en avant trois axes forts visant à garantir à tous l'égalité d'accès aux services et à accompagner au quotidien les habitants des territoires ruraux, à amplifier les capacités de développement de ces territoires et à assurer leur mise en réseau. Dans cette optique, le gouvernement a souhaité prendre des mesures dont plusieurs ont été mises en œuvre dans le Tonnerrois.

La stratégie de l'Etat est de s'appuyer sur les dynamiques de ce territoire, et notamment :

- sa bonne desserte (voies routières, voie ferrée PLM, canal de Bourgogne) ;
- la présence d'espaces naturels et de sites remarquables avec un patrimoine bâti diversifié et de qualité (Châteaux de Tanlay et d'Ancy le Franc,...).

tout en prenant en compte ses faiblesses:

- le déclin démographique, particulièrement marqué sur les centres-bourgs
- la chute du nombre des emplois industriels, des services commerciaux et aux entreprises depuis 1999 (-20 % en 10 ans) ;
- la rareté des eaux de surface avec une exposition possible à des pénuries d'eau en périodes de forte sécheresse (Champagne crayeuse en particulier) ;
- la présence de certaines zones inondables dans la vallée de l'Armançon présentant la densité de population la plus importante (existence d'un Plan de Prévention des Risques Inondation).

Thématique : développement de l'attractivité

Conforter et développer le tissu économique local

Le territoire recèle un important réservoir foncier à vocation d'activité économique (friches, zones d'activités à redynamiser et revaloriser ainsi que nombre de locaux d'activités vacants dans les centres bourgs).

Dans le but d'assurer l'attractivité économique du territoire et la préservation des bassins d'emploi du Tonnerrois, l'État veille à soutenir les projets de création et de développement d'entreprises comme par exemple sur le site de Frangey ou sur le site Actipôle de Tonnerre.

L'enjeu est la requalification du foncier économique disponible.

Assurer une répartition homogène de la couverture mobile et numérique des territoires

Téléphonie mobile

Lors du comité interministériel aux ruralités du 13 mars 2015, le gouvernement a pris l'engagement à travers la mesure 21 de résorber les zones blanches des communes de France en téléphonie mobile.

31 bourgs-centres, dont 4 dans le Tonnerrois, vont ainsi être prochainement couverts grâce au programme de construction de pylônes mis en oeuvre par l'Etat dans l'Yonne. D'autres sites, et notamment l'emprise industrielle de Frangey, ont été proposés dans le cadre du plan "1200 sites mobiles stratégiques" élaboré par le gouvernement.

Plan France Très Haut Débit

Le gouvernement a décidé le déploiement du très haut débit sur l'ensemble du territoire français d'ici à 2022. Par conséquent, les 101 départements français sont engagés dans le plan France Très Haut Débit. Dans le cadre du comité interministériel aux ruralités du 14 septembre 2015, le gouvernement a souhaité mobiliser, à travers la mesure 4, tous les moyens de l'Agence du numérique pour finaliser un programme d'investissement dans chacun des départements français.

Le 18 février 2016, le projet d'aménagement numérique de l'Yonne a ainsi reçu un avis favorable de la commission France Très Haut Débit. Dans ce cadre, 6 communes du Tonnerrois sont concernées par la première phase de déploiement.

Allier la préservation de l'environnement, du patrimoine et le développement touristique

Le patrimoine lié à l'eau, au bâti, aux paysages et, dans une moindre mesure, au vin est de qualité et très présent sur le territoire générant une activité touristique principalement axée sur la vallée de l'Armançon et le canal de Bourgogne. Le territoire doit tirer profit de son potentiel pour lui redonner de l'attractivité.

L'enjeu est de valoriser le patrimoine en assurant la promotion du territoire.

Ce territoire présente un environnement naturel de qualité qui pourrait permettre le développement d'un tourisme vert. La ressource en eau fait l'objet de pollutions d'origine agricole.

L'enjeu est de préserver cet environnement, avec une attention particulière sur la qualité de l'eau et la prévention des risques liés aux inondations.

Pour réduire l'exposition à une possible pénurie de l'approvisionnement en eau, le second enjeu est une analyse de l'interconnexion des réseaux d'eau potable. Le transfert de la compétence au niveau intercommunal d'ici 2020 devra être l'occasion de mener cette réflexion.

En outre, les principaux déplacements (accès aux services, équipements, commerces, déplacements domicile-travail) s'effectuent en direction de Tonnerre, Auxerre et Montbard. Ces déplacements quotidiens se font essentiellement en voiture individuelle.

Le développement d'offres combinées et sans voiture, notamment grâce au Train Express Régional et au canal, ainsi que des voies douces (véloroute...) autour de ces axes pourrait permettre d'amplifier l'offre touristique.

L'enjeu est la lutte contre l'autosolisme. Une réflexion pourrait être conduite sur le renforcement de la desserte par car sur l'axe Auxerre – Chablis – Tonnerre et la création de sites de covoiturage et de plate-formes associatives de mobilité.

Thématique : Accès aux services et aux soins

Maintenir une offre de santé de proximité

Dans le cadre du comité interministériel aux ruralités du 13 mars 2015, le gouvernement a souhaité relancer la réflexion sur la désertification médicale. Pour cela, la mesure 5 prévoit de rénover le dialogue entre les élus et les agences régionales de la santé. C'est pour répondre à cette exigence, qu'a été organisée la conférence santé du 21 octobre 2016 qui a permis d'établir un diagnostic et de définir les stratégies d'actions à l'échelle locale. Pour le Tonnerrois, celles-ci concernent notamment la problématique du vieillissement des médecins et la difficulté à les remplacer.

Ce territoire a en outre une population vieillissante et touchée par la sur-mortalité. Il est, malgré tout, plutôt bien équipé en matière de soins (centre hospitalier, centre médico-psychologique, établissement médico-social pour enfants handicapés,...). Après un premier contrat local de santé réalisé entre 2012 et 2014 sur le Pays du Tonnerrois, au regard de la procédure de liquidation du syndicat mixte porteur, la Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne a signé le 24 mars 2016 un contrat local de santé portant sur les années 2015/2016/2017.

L'enjeu est d'améliorer l'accès à une offre de soins de proximité adaptée aux besoins de la population.

Renforcer l'accès aux services de proximité

Dans le prolongement de l'opération « plus de services au public en milieu rural », la mesure 6 du comité interministériel aux ruralités sur 13 mars 2015 prévoit l'ouverture de 1 000 maisons de service au public (MSAP) avant la fin de l'année 2016. Dans ce cadre, afin de maintenir des services publics de proximité et d'aider les usagers dans leurs relations avec les administrations et les organismes publics, les deux RSP de Tanlay et Tonnerre ont été labellisés MSAP en 2016.

Thématique : Cohésion sociale

Favoriser une cohésion sociale et urbaine

Le parc de logement est majoritairement ancien avec une prédominance d'habitat individuel mais aussi une part significative de logements collectifs essentiellement concentrés sur Tonnerre. La déprise démographique est significative et constante depuis les années 80, générant un fort taux de logements vacants sur tout le territoire. Alors que le territoire perd de la population, la construction d'une centaine de nouveaux logements sur les cinq dernières années a généré le double de logements vacants.

L'enjeu est d'engager rapidement une politique de reconquête des logements vacants, notamment par des opérations d'amélioration énergétique.

3. DISPOSITIFS ACTUELLEMENT PORTÉS PAR LE TERRITOIRE ET SES COLLECTIVITÉS

Contrat Local de Santé

Sous l'égide de l'Agence Régionale de Santé (ARS), un Contrat local de Santé (CLS) a été élaboré pour le territoire du Pays Tonnerrois (2015) puis, uniquement, pour celui de la Communauté de Communes "Le Tonnerrois en Bourgogne" (2016-2017). Ce CLS couvre *de facto* la période 2015/2017 et pourrait être poursuivi par une nouvelle contractualisation au-delà du 1^{er} janvier 2018 (élaboration du nouveau contrat courant 2017).

Le CLS prévoit de traiter prioritairement les problématiques de démographie médicale ainsi que des enjeux spécifiques déclinés en parcours (personnes âgées, adolescents, personnes en situation de handicap).

Contrat « Canal »

Poursuivant la démarche initiée par le Syndicat Mixte du Pays du Tonnerrois en mai 2014, la Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne a participé à la fédération des collectivités concernées par le linéaire du canal de Bourgogne (PETR Auxois-Morvan pour la Côte d'Or et, initialement, CC du Florentinois, de Seignelay-Brienon et de l'agglomération Migennoise pour l'Yonne).

Partagé par les services et les élus régionaux, notamment depuis une réunion organisée à Montbard en mai 2015, l'objectif est de conclure un contrat pour ce linéaire dans le cadre de la stratégie régionale de valorisation des canaux et rivières. Des accords locaux sont intervenus sur les modalités de pilotage et de suivi des travaux préparatoires au contrat, avec notamment l'identification de collectivités cheffes de file dans chaque département et la mobilisation d'un cabinet-conseil. Des comités de pilotage et comités techniques (à l'échelle de l'Yonne ou interdépartementaux) sont ainsi régulièrement organisés, depuis septembre 2016, afin d'aboutir à une signature rapide, en 2017.

Enseignement artistique

Bénéficiant d'un renouvellement de l'agrément ministériel du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal, la communauté de communes rencontre la DRAC le 9 février 2017, afin de pouvoir établir un contrat local d'enseignement artistique.

Le CLEA permettra de coordonner la mise en œuvre d'une politique d'éducation artistique et culturelle adressée aux publics et plus particulièrement aux enfants. Il favorisera, par l'émergence de projets de qualité, l'accès à une culture vivante, variée, nourrie de tous les domaines artistiques allant du spectacle vivant au patrimoine.

Les objectifs poursuivis seront :

- Favoriser la construction d'une personnalité harmonieuse ouverte à une conscience citoyenne par la rencontre du public d'âge scolaire avec les œuvres et les artistes.

- Encourager une pratique artistique et culturelle et donner à l'enfant par un parcours adapté les fondamentaux nécessaires à la poursuite d'une activité artistique durant sa vie adulte.
- Compenser les inégalités sociales d'accès à la culture, en favorisant l'émergence de projets culturels de qualité sur l'ensemble du territoire communal.
- Inscrire les actions culturelles sur le territoire en privilégiant les liens avec le tissu associatif et/ou culturel dans un souci intergénérationnel.
- Favoriser l'implication des structures culturelles financées par le Ministère de la culture et de la communication
- Favoriser la rencontre entre les artistes professionnels et les habitants.

Cette démarche de contractualisation serait cohérente avec la volonté de conforter le conservatoire intercommunal (projet d'investissement) et de l'ouvrir à d'autres publics (expérimentation au titre des NAP à Tonnerre, sur l'année scolaire 2016/2017)

II. OBJECTIFS ET PLAN D' ACTIONS OPERATIONNEL

THEMATIQUE N°1 : ACCES AUX SERVICES PUBLICS ET MARCHANDS ET AUX SOINS

THEMATIQUE 1 ACCES AUX SERVICES PUBLICS ET MARCHANDS ET AUX SOINS	
Objectifs à 2020	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Maintenir les services de proximité ➤ Lutter contre la désertification médicale en milieu rural ➤ Assurer l'accès à la médecine générale et à des consultations spécialisées adaptées aux caractéristiques sanitaires et sociales de la population ➤ Conforter le réseau des établissements scolaires au regard des évolutions démographiques et des éventuelles suppressions de postes 	
Actions concrètes et opérationnelles	
1	Plateau technique / développement durable (lieu : Tonnerre ; portage : CCLTB)
2	Maison des assistantes maternelles (lieu : Flogny la Chapelle ; portage : commune)
3	Espace polyvalent administration et services médicaux (lieu : Cruzy le Châtel ; portage : commune)
4	Plateau santé (lieu : Tonnerre ; portage : CCLTB)
5	Investissements sur les sites scolaires (52 communes ; portage : CCLTB)
Pilotes et partenaires	
1	Collectivités territoriales, Etat
2	Collectivités territoriales, Etat
3	Collectivités territoriales, Etat, Conseil Départemental
4	Collectivités territoriales, Etat + Conseil Régional BFC, ARS (sous réserves)
5	Collectivités territoriales, Etat
Dispositifs et ressources à mobiliser	
1	Etat (DETR), collectivités territoriales
2	Etat (DETR), collectivités territoriales
3	Etat (DETR), collectivités territoriales
4	Etat (DETR), collectivités territoriales
5	Etat (DETR, FSIL), collectivités territoriales

THEMATIQUE N°2 : LA REVITALISATION DES BOURGS CENTRES

THEMATIQUE 2 LA REVITALISATION DES BOURGS CENTRES	
Objectifs à 2020	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Contribuer à la rénovation urbaine et à la résorption de l'habitat dégradé à Tonnerre ➤ Favoriser le maintien ou l'essor du commerce et de l'artisanat en centre-ville 	
Actions concrètes et opérationnelles	
1	Aide à l'installation d'une boulangerie-pâtisserie (lieu : Tanlay ; portage : commune)
2	Rénovation et redynamisation de l'Ilot Saint-Pierre (lieu : Tonnerre ; portage : commune)
3	Circuit « 14 escales pour découvrir la cité millénaire » (lieu : Tonnerre ; portage : commune)
Pilotes et partenaires	
1	Collectivités territoriales, Etat, Conseil Régional BFC, Conseil Départemental
2	Collectivités territoriales, Europe, Etat, Conseil Régional BFC
3	Collectivités territoriales, Europe, Etat, Conseil Régional BFC
Dispositifs et ressources à mobiliser	
1	Etat (DETR, FISAC), Conseil Régional BFC, Conseil départemental
2	Etat (DETR), Europe (Leader), Conseil Régional BFC, collectivités territoriales
3	Etat (DETR), Europe (Leader), Conseil Régional BFC, collectivités territoriales

THEMATIQUE N°3 : L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

THEMATIQUE 3 : L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	
Objectifs à 2020	
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Créer les équipements et infrastructures (y compris numériques) nécessaires au maintien des acteurs économiques et des familles sur le territoire ➤ Assurer l'accès à la culture pour tous les habitants et tous les publics ➤ Redynamiser le territoire, par le développement de l'économie sociale et solidaire ➤ Valoriser les atouts naturels et patrimoniaux du Tonnerrois en Bourgogne en assurant l'accueil des touristes et en créant une offre de loisirs attractive
Actions concrètes et opérationnelles	
1	Construction d'un établissement d'enseignement musical et de loisirs (lieu : Tonnerre ; portage : CCLTB)
2	Développement d'une plateforme d'activité entrepreneuriale, agricole et, le cas échéant, biologique (ESS) (lieu : Villon ; portage : commune)
3	Création d'un centre artistique (cinéma / spectacles vivants) (lieu : Tonnerre ; portage : commune)
4	Création d'une nouvelle pépinière tertiaire (PER SEMAPHORE) (lieu : Tonnerre ; portage : CCLTB)
5	Réalisation d'une aire de camping-cars (lieu : Cruzy-le-Châtel ; portage : commune)
6	Installation d'un parc éco-ludique (lieu : Vireaux ; portage : commune et partenaires privés)
7	Rénovation d'un bien communal pour la création de gîtes / dortoirs (lieu : Flogny-la-Chapelle ; portage : commune)
8	Mise en œuvre d'une solution hertzienne d'accès Internet/Téléphonie complémentaire au SDANT et aux dispositifs « résorption des zones blanches » et « 1300 sites » (lieu : 52 communes ; portage : CCLTB)
9	Réalisation d'une seconde aire de camping-cars (lieu : Flogny-la-Chapelle ; portage : commune)
Pilotes et partenaires	
1	Collectivités territoriales, Etat, Conseil Régional
2	Collectivités territoriales, Etat, Conseil Régional
3	Collectivités territoriales, Etat
4	Collectivités territoriales, Etat, Conseil Régional
5	Collectivités territoriales, Conseil Départemental, Conseil Régional
6	Collectivités territoriales, Etat, Conseil Régional BFC, Europe, investisseurs privés
7	Collectivités territoriales, Etat, Conseil Régional BFC, Europe
8	Collectivités territoriales, Etat (le cas échéant)
9	Collectivités territoriales, Etat, Conseil Régional BFC, Europe

Dispositifs et ressources à mobiliser	
1	Collectivités territoriales, Etat (DETR/FNADT/FSIL/DRAC), Conseil Régional BFC - crédits territoriaux et crédits Europe FEADER
2	Collectivités territoriales, Etat (DETR/FNADT/FSIL selon les équipements nécessaires projetés), Conseil Régional BFC : crédits territoriaux et/ou économiques et crédits Europe FEADER/FEDER/FSE
3	Collectivités territoriales, Etat (DETR et FSIL notamment)
4	Collectivités territoriales, Etat (DETR), Conseil Régional BFC voire crédits européens (si accès à la contractualisation)
5	Collectivités territoriales, Conseil Départemental, Conseil Régional BFC (contrat Canal)
6	Collectivités territoriales, Etat, Conseil Régional BFC et crédits européens (contrat Canal), investisseurs privés
7	Collectivités territoriales, Etat, Conseil Régional BFC et crédits européens (contrat Canal)
8	Collectivités territoriales, Etat (DETR/FSIL, sous réserves des instructions ministérielles)
9	Collectivités territoriales, Etat, Conseil Régional BFC et crédits européens (contrat Canal)

THEMATIQUE N°4 : LES MOBILITES LOCALES ET L'ACCESSIBILITE AU TERRITOIRE

THEMATIQUE 4 : LES MOBILITES LOCALES ET L'ACCESSIBILITE AU TERRITOIRE	
Objectifs à 2020	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer la mobilité fluviale sur le linéaire du canal de Bourgogne ➤ Améliorer, autour de la gare de Tonnerre et dans le centre-ville, le stationnement, la circulation et la sécurité pour tous les usagers 	
Actions concrètes et opérationnelles	
1	Création d'une escale fluviale dans la ville-centre (lieu : Tonnerre ; portage : commune)
2	Aménagement d'une halle d'accueil et d'activité (lieu : Chassignelles ; portage : commune)
3	Réalisation d'une escale fluviale dans un bourg intermédiaire (lieu : Flogny-la-Chapelle ; portage : commune)
4	Création d'un pôle d'échange multimodal (lieu : Tonnerre ; portage : commune)
Pilotes et partenaires	
1	Collectivités territoriales, Etat, Conseil Régional BFC, Europe
2	Collectivités territoriales, Etat, Conseil Régional BFC, Europe
3	Collectivités territoriales, Etat, Conseil Régional BFC, Europe
4	Collectivités territoriales, Etat, SNCF, Agence de l'Eau
Dispositifs et ressources à mobiliser	
1	Collectivités territoriales, Etat, Conseil Régional BFC et crédits européens (contrat Canal)
2	Collectivités territoriales, Etat, Conseil Régional BFC et crédits européens (contrat Canal)
3	Collectivités territoriales, Etat, Conseil Régional BFC et crédits européens (contrat Canal)
4	Collectivités territoriales, Etat, SNCF, Agence de l'Eau

THEMATIQUE N°5 : LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

THEMATIQUE 5 : LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	
Objectifs à 2020	
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Optimiser la filière locale de tri et de traitement des déchets dans le ressort d'une collectivité pilote sur la mise en œuvre de la redevance incitative ➤ Assurer, sur tout le territoire, un traitement adapté des eaux résiduaires pour la préservation des ressources et des milieux ➤ Engager, par la création d'un établissement dédié à l'eau, une démarche de pédagogie et de sensibilisation des familles au développement durable
Actions concrètes et opérationnelles	
1	Sécurisation et mise aux normes d'une déchèterie (lieu : Rugny ; portage : CCLTB)
2	Réhabilitation d'une station d'épuration (lieu : Pacy sur Armançon ; portage : commune)
3	Projet O'Moulin (création d'une maison de la nature et de la randonnée et d'un centre d'interprétation sur l'eau) (lieu : Argentenay ; portage : commune)
4	Mise en place de chalets de compostage (avec accompagnement pédagogique) (lieu : 52 communes ; portage : CCLTB)
Pilotes et partenaires	
1	Collectivités territoriales, Etat, ADEME
2	Collectivités territoriales, Agence de l'Eau, Etat, Conseil Départemental
3	Collectivités territoriales, Etat, Conseil Régional BFC, Europe
4	Collectivités territoriales, Etat, ADEME
Dispositifs et ressources à mobiliser	
1	Collectivités territoriales, Etat (DETR), ADEME
2	Collectivités territoriales, Agence de l'Eau, Etat, Conseil Départemental
3	Collectivités territoriales, Etat, Conseil Régional BFC et crédits européens (contrat Canal)
4	Collectivités territoriales, Etat (DETR), ADEME

THEMATIQUE N°6 : LA COHESION SOCIALE

THEMATIQUE 6 : LA COHESION SOCIALE	
Objectifs à 2020	
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Proposer aux associations du territoire un lieu d'accueil moderne et adapté, facilement identifiable et accessible à la population ➤ Favoriser les rencontres et les échanges, via le tissu associatif ou la pratique sportive ➤ Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées en milieu rural, en l'absence de place en EHPAD ou dans l'attente d'une possibilité d'accueil
Actions concrètes et opérationnelles	
1	Création d'un pôle d'accueil et de développement social et associatif (lieu : Tonnerre ; portage : commune)
2	Construction de logements communaux adaptés aux personnes âgées (lieu : Cry sur Armançon ; portage : commune)
3	Aménagement d'un terrain de sport communal (lieu : Vireaux ; portage : commune)
Pilotes et partenaires	
1	Collectivités territoriales, Etat, Conseil Départemental, Conseil Régional
2	Collectivités territoriales, Etat, Conseil Départemental
3	Collectivités territoriales, Etat, Conseil Départemental
Dispositifs et ressources à mobiliser	
1	Collectivités territoriales, Etat (DETR/FSIL), Conseil Départemental, Conseil Régional (crédits territoriaux)
2	Collectivités territoriales, Etat, Conseil Départemental
3	Collectivités territoriales, Etat (DETR), Conseil Départemental

III. MODALITES DE PILOTAGE ET PARTENAIRES DU CONTRAT

A. LA GOUVERNANCE

Le comité de pilotage du Contrat de ruralité est composé de l'Etat, représenté par le sous-préfet d'Avallon, de la communauté de communes Le Tonnerrois en Bourgogne, représentée par sa présidente, des communes-membres intéressées du ressort du Tonnerrois en Bourgogne, représentées par leurs maires, du conseil départemental, représenté par les conseillers départementaux du territoire et du conseil régional, représenté par sa présidente ou par un conseiller désigné par ses soins. La représentation locale s'appuiera par ailleurs fortement sur les forces vives participant à la démarche de projet de territoire.

Le comité de pilotage est co-présidé par la présidente de la communauté de communes et le sous-préfet d'Avallon, représentant M. le préfet. Les co-présidents peuvent décider d'associer au comité, en tant que de besoin, des personnalités qualifiées, en fonction des thématiques de développement et des projets couverts par le présent contrat, par exemple : des membres des chambres consulaires, le référent départemental de la téléphonie mobile, les services de l'Etat...

Le Comité de pilotage aura pour rôle :

- de piloter la démarche Contrat de Ruralité et de suivre sa mise en œuvre,
- d'assurer un examen collégial des dossiers afin d'assurer une cohérence entre les différentes démarches impactant le territoire (articulation entre Contrat de ruralité, CLS, Contrat Canal), étant entendu que la CCLTB relèvera d'un SCoT dès lors qu'elle aura intégré un PETR.

Le Comité de pilotage se réunira au moins une fois par semestre. Il suivra et fixera les orientations de travail du Comité technique qui réunira *a minima* les équipes des Communautés de Communes, les services de l'Etat concernés, du Conseil Régional et du Conseil Départemental.

B. L'INGENIERIE MOBILISEE

L'équipe projet intercommunale est placée sous la responsabilité du président et, par délégation, du vice-président en charge de la prospective :

- les délégués communautaires de la commune de réalisation de l'investissement et/ou le maire de ladite commune sont associés et impliqués dans la préparation et le suivi technique des actions. Ils sont notamment invités en cas de réunion d'un comité technique (COTEC) ou groupe de travail (GT) spécifique mobilisant les parties et acteurs intéressés. Ils peuvent être représentés, le cas échéant, par un technicien de leur choix, membre de leurs services, qu'ils désignent alors comme référent technique de la commune. Le maire ou son représentant assume un rôle de coordination du pilotage et du suivi technique des dossiers de leur ressort dès lors que la maîtrise d'œuvre est communale. Les COTEC ou GT rendent compte de leurs travaux au COPIL
- de la même façon, l'État est naturellement associé à la planification, au montage et au suivi technique intéressant la réalisation des actions. Le préfet de département ou le représentant désigné par ses soins co-animera les réunions et co-pilotera les travaux à conduire.

- tout autre acteur mobilisé pour l'élaboration et la mise en œuvre du contrat est associé dans les mêmes conditions.

S'agissant plus spécifiquement des agents du bloc communal :

- le directeur général des services de la Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne contribue au pilotage des actions, selon les consignes et priorités de l'exécutif communautaire.
- un cadre A de la CCLTB est notamment affecté au montage juridique et financier du projet de Conservatoire mutualisé ainsi qu'au suivi local des actions.
- les équipes communales sont responsables des procédures / projets relevant de leur initiative.
- la pertinence d'un renfort mutualisé sera analysée par les élus et membres du comité de pilotage (profil conduite de projet / pilotage marchés publics).

S'agissant en particulier de l'Etat :

La mise en œuvre et le suivi seront assurés par le sous-préfet d'Avallon appuyé par deux agents de la sous-préfecture (Secrétaire général et chargé mission développement du territoire).

La sous-préfecture sera l'interlocuteur privilégié de la communauté de communes et sera chargée de l'interface :

- avec le Service des Relations avec les Collectivités de la Préfecture, lui-même en charge de la gestion des crédits d'Etat, de la coordination départementale et des contacts avec les niveaux régionaux et nationaux ;
- avec les services déconcentrés de l'Etat, dont elle sollicitera les compétences techniques au vu des thématiques abordées.

C. LA PARTICIPATION DES HABITANTS ET DES ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Les maires des communes concernées par les projets d'investissements seront appelés à proposer des habitants et/ou des acteurs de la société civile impliqués dans la vie communale mais non élus pour contribuer au processus d'élaboration et de suivi des actions du contrat. Ces personnalités qualifiées, en raison de leur expertise technique ou de leur connaissance du territoire, pourront notamment assister aux COPIL et siéger aux COTEC, sauf opposition de leurs membres. Ils pourront aussi se voir confier la gestion d'une mission afférente à la réalisation d'une action.

D'autres modalités d'information auprès de la population sont envisagées à travers divers outils : site Internet, Newsletter, réseaux sociaux, journal papier et appui sur les réseaux d'informateurs locaux (réseaux professionnels, OTSI...).

IV. LE SUIVI ET L'ÉVALUATION

Le comité de pilotage du contrat, défini ci-avant, assure le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat.

Un tableau de bord du plan d'actions est élaboré et tenu à jour par les porteurs du contrat.

V. LA DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat entre en vigueur le 1^{er} avril 2017.

Il porte sur la période 2017-2020.

Un bilan d'exécution des actions du contrat sera établi en 2021 et validé par les porteurs et les partenaires qui ont contribué.

VI. MODIFICATION DU CONTRAT

À la fin 2018, un premier bilan global des actions sera établi, en complément du tableau de bord de suivi présenté au comité de pilotage à chacune de ses réunions. Ce bilan pourra conduire à réajuster si nécessaire le plan d'actions.

En cas de désaccord des parties prenantes sur les modalités de mise en œuvre des actions du contrat, au cours de sa mise en œuvre, ou si des modifications substantielles étaient demandées par une ou plusieurs des parties, le comité de pilotage sera réuni pour débattre et proposer une modification du contrat.

En cas de modification des périmètres des EPCI, ou de prise de compétences de ces derniers, le contrat sera modifié en conséquence. Il en sera de même en cas d'association d'un nouveau partenaire.

SIGNATURE

Accord-Cadre établi le _____ à _____

Monsieur Jean-Christophe MORAUD

Madame Anne JERUSALEM

Préfet de l'Yonne

Présidente de la Communauté de Communes
"Le Tonnerrois en Bourgogne"

Madame Marie-Guite DUFAY

Présidente du Conseil Régional de
Bourgogne Franche-Comté